

# Synthèse du RPQS du service public de collecte et de traitement des déchets ménagers

Exercice 2023

.....  
Conseil Communautaire du 17 octobre 2024

Envoyé en préfecture le 22/10/2024  
Reçu en préfecture le 22/10/2024  
Publié le   
ID : 062-246200729-20241022-01C\_17\_10\_2024-DE



Communauté  
d'agglomération  
du Boulonnais

[www.agglo-boulonnais.fr](http://www.agglo-boulonnais.fr)

# Données du service

En 2023,

▶ Collecte:

- ▶ 5 612 tournées en régie et 1488 en prestation,
- ▶ 72 333 tonnes de déchets ménagers et assimilés de collectés,
- ▶ Distribution de 5 624 bacs,
- ▶ 489 composteurs subventionnés

▶ Déchetteries:

- ▶ 270 208 passages,

▶ Évolutions à venir:

- ▶ Solution de tri à la source des biodéchets à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2024,
- ▶ Evolution des filières REP en déchetterie,

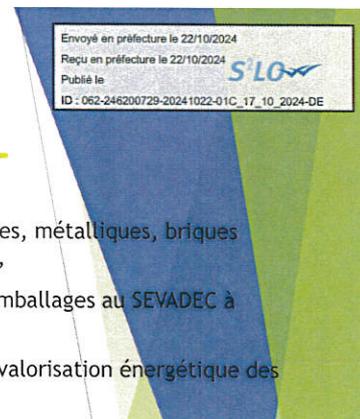
▶ Valorisation des Déchets ménagers:

- ▶ Arrêt du tri des emballages plastiques, métalliques, briques alimentaires sur le site de St Martin,
- ▶ Mise en service du tri optique des emballages au SEVADEC à Calais,
- ▶ Convention avec FLAMOVAL pour la valorisation énergétique des OMR: en 2023 923 tonnes

▶ Actions

- Communication sur l'extension des consignes de tri et formation des agents : +14% d'emballages additionnels valorisés,
- Arrivée de 2 nouvelles ambassadrices du tri,
- Animations scolaires, sensibilisation en porte à porte, visites de centre de tri...
- Réalisation de l'étude préalable à la mise en œuvre du tri à la source des biodéchets par le bureau d'études ECOGEOS, financée par l'ADEME, avec pour objectif de permettre de définir la stratégie adaptée au territoire de la CaB et de la soumettre aux votes des élus,
- Inondations importantes en novembre 2023: déploiement de bennes -> augmentation de certains flux en 2023 au niveau des déchetteries + déchetterie de St Léonard directement impactée car inondée.

RPQS du service public de collecte et de traitement des déchets ménagers - exercice 2023



[www.agglo-bouillonnais.fr](http://www.agglo-bouillonnais.fr)

# Rétrospective

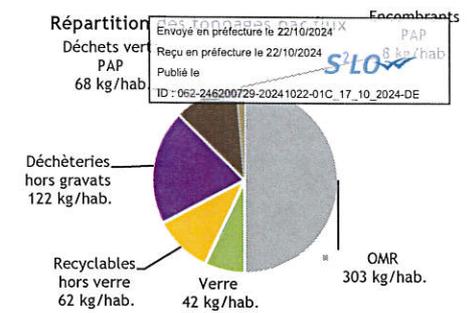
7<sup>ème</sup> année d'exercice de la compétence Déchets ménagers

	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	Variation 2022-2023
OMR	37 518 t	37 122 t	35 510 t	35 102 t	36 978 t	35 791 t	34 018 t	-5%
Collecte sélective	6 224 t	6 320 t	6 866 t	6 672 t	6 674 t	6 585 t	6 982 t	+6%
Déchets Verts PAP	6 150 t	8 064 t	7 028 t	6 373 t	7 677 t	6 548 t	7 608 t	+16%
Déchetteries	25 540 t	21 104 t	19 067 t	18 450 t	20 752 t	17 609 t	18 088 t	+3%

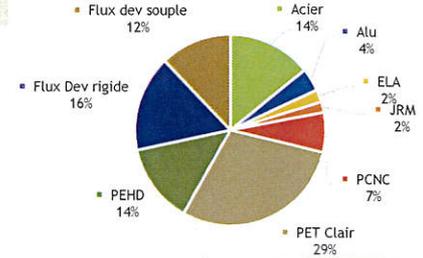
En 2022, 2 482 tonnes d'emballages et 4 500 tonnes de papiers et cartons ont été triés avant évacuation vers les sites de recyclage.

Parmi ces 6 982 tonnes, 764 tonnes n'ont pu être valorisées et ont dû être évacuées vers le site de stockage des déchets ultimes (-39% /2022).

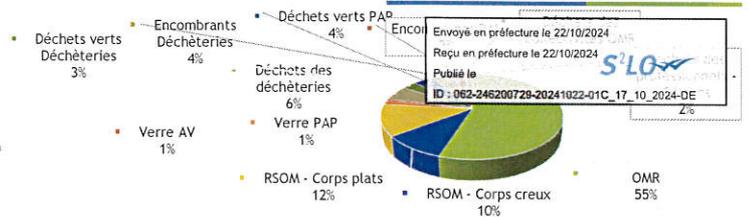
RPQS du service public de co...



Répartition des emballages triés et valorisés au SEVADEC en 2023



# Chiffres Clés



Charges	Montant 2023	Coût / habitant	Montant 2022	Coût / habitant	Évolution en %
Collecte	9 397 k€	83,71€ / hab	8 915 k€	79,53€ / hab	+5 %
Traitement	11 894k€	105,95€ / hab	10 987 k€	94,42€ / hab	+8 %
<b>Total Charges</b>	<b>21 291k€</b>	<b>190€ / hab</b>	<b>19 902 k€</b>	<b>174€ / hab</b>	<b>9%</b>
Produits	Montant 2023	Recette / habitant	Montant 2022	Recette / habitant	Évolution en %
TEOM	11 429k€	101,81€ / hab	10 176 k€	90,79€ / hab	12%
Produits industriels	829 k€	7,39 € / hab	1 166 k€	10,40 € / hab	- 29%
Subventions	1 415 k€	12,61 € / hab	1 306 k€	11,66 € / hab	+8 %
Autres produits	222 k€	2 € / hab	489 k€	4,36 € / hab	- 54%
<b>Total Produits</b>	<b>13 897 k€</b>	<b>124 € / hab</b>	<b>13 137 k€</b>	<b>113 € / hab</b>	<b>+9,7%</b>
<b>Coût net CAB</b>	<b>7 394k€</b>	<b>66 € / hab</b>	<b>6 765 k€</b>	<b>61 € / hab</b>	<b>13%</b>

RPQS du service public de collecte et de traitement des déchets ménagers - exercice 2023

Envoyé en préfecture le 22/10/2024

Reçu en préfecture le 22/10/2024

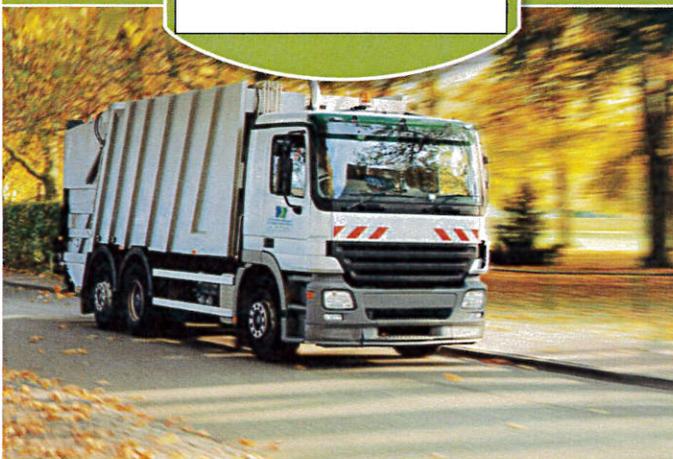
Publié le

ID : 062-246200729-20241022-01C\_17\_10\_2024-DE



RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET  
LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC  
DE COLLECTE ET DE TRAITEMENT  
DES DECHETS MENAGERS

2023



L'article L.2224.5 du CGCT indique qu'en matière de services publics, et notamment pour les services d'Eau, d'Assainissement, de collecte et d'élimination des Ordures Ménagères et assimilés, le Maire ou le Président d'un Etablissement Public de Coopération Intercommunale (E.P.C.I.) est tenu de présenter un rapport annuel sur le prix et la qualité du service. Ce rapport est destiné à l'information des usagers. Le décret ministériel du 11 mai 2000 précise le cadre d'établissement de ce rapport concernant la collecte et l'élimination des déchets. La loi du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte a instauré de nouvelles dispositions en inscrivant cette obligation dans l'article L.2224-17-1 du Code général des collectivités territoriales. Le décret n° 2015-1827 implique d'intégrer de nouveaux indicateurs financiers.

## SOMMAIRE

1. PRESENTATION GENERALE DU SERVICE .....	10
1.1 Les missions du service.....	10
1.1.1 La collecte des déchets ménagers.....	10
1.1.2 La gestion des 2 déchetteries.....	11
1.1.3 Le tri et le traitement .....	12
1.1.4 La relation aux usagers.....	14
1.1.5 La gestion des équipements de la régie .....	14
1.2 Typologie des déchets ménagers collectés : .....	15
1.3 Les modalités de collecte des déchets ménagers.....	21
1.3.1 Les tournées : .....	21
1.3.2 Le matériel de collecte .....	23
1.4 L'organisation du service .....	23
2. ACTIONS DE PREVENTION ET DE SENSIBILISATION .....	27
2.1 Sensibiliser les usagers : .....	29
2.2 Accompagner et responsabiliser les usagers.....	29
2.3 Appuyer des structures locales.....	31
2.4 Les évolutions à venir .....	31
3. LES INDICATEURS TECHNIQUES et FINANCIERS .....	33
3.1 Les indicateurs techniques .....	33
3.1.1 Les performances de collecte.....	33
3.1.2 Evolution des tonnages collectés .....	36
3.2 LES INDICATEURS FINANCIERS.....	43
3.2.1 Dépenses et recettes de fonctionnement du service.....	43
3.2.2 La structure des dépenses et des recettes.....	45
3.2.3 Les recettes.....	49
3.2.4 Le coût aidé .....	50
4. CONCLUSIONS ET PERSPECTIVES POUR 2023 .....	51



## TABLE DES ILLUSTRATIONS :

Figure 1 : Types de points d'apport volontaire sur la CaB.....	11
Figure 2 : Déchets ménagers valorisés au centre de tri du SEVADEC .....	13
Figure 3 : Composition massique des OMR (Caractérisation CaB).....	15
Figure 4 : Devenir des Textiles, Linges, Chaussures (Données Re_fashion).....	18
Figure 5 : Cartographie de la fréquence de collecte des OMR sur la CaB.....	21
Figure 6 : Tableau de la fréquence de collecte en porte à porte sur la CaB .....	22
Figure 7 : RDV encombrants en 2023.....	22
Figure 8 : Répartition des bacs de collecte distribués en 2022 sur la CaB .....	23
Figure 9 : Intervention des Ambassadeurs du tri par commune.....	30
Figure 10 : Sujets d'intervention des ambassadeurs du tri .....	30
Figure 11 : Evolution des tonnages d'OMR.....	36
Figure 12 : Evolution des tonnages recyclables passant par le centre de tri.....	37
Figure 13 : Evolution des tonnages en déchetteries .....	38
Figure 14 : Evolution des tonnages de déchets verts collectés.....	38
Figure 15 : Evolution des tonnages des encombrants en porte à porte .....	39
Figure 16 : Evolution des tonnages du verre .....	39
Figure 17 : Répartition des tonnages par flux.....	40
Figure 18 : Comparaison des tonnages collectés avec les moyennes nationales (issue de la matrice des coûts ADEME 2023) .....	42
Figure 19 : Evolution de la TGAP 2019-2025.....	43
Figure 20 : Budgets déchets ménagers 2023 de la CaB .....	44
Figure 21 : Poste de charges du budget Déchets Ménagers de la CaB en 2023 .....	45
Figure 22 : Répartition des dépenses liées à la collecte des déchets ménagers en 2023 .....	46
Figure 23 : Répartition des dépenses liées au traitement et à la valorisation des déchets ménagers en 2023 .....	47
Figure 24 : Répartition des charges par flux de déchets ménagers en 2023 .....	48
Figure 25 : Répartition des produits par flux de déchets ménagers en 2023 .....	49
Figure 26 : Répartition du coût aidé par flux de déchets ménagers en 2023 .....	50



## INTRODUCTION

### Le territoire de la CaB



Jusqu'au 31 décembre 2016, la Communauté d'agglomération du Boulonnais était uniquement compétente en matière de valorisation et de traitement des déchets ménagers et assimilés collectés par les 22 communes membres.

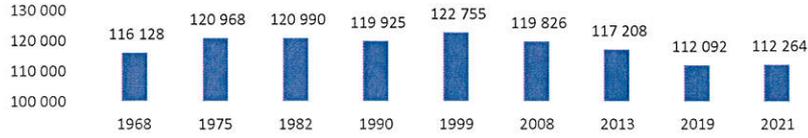
Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017, cette dernière assure également la compétence « collecte » pour l'ensemble des habitants de son territoire. Ce sont 112 264 habitants répartis en 63 416 logements<sup>1</sup> qui bénéficient de ce service. La CaB est constituée de 51 565 ménages. La densité moyenne sur le territoire est de 547.4hab/km<sup>2</sup>.

<sup>1</sup> Data INSEE 2021

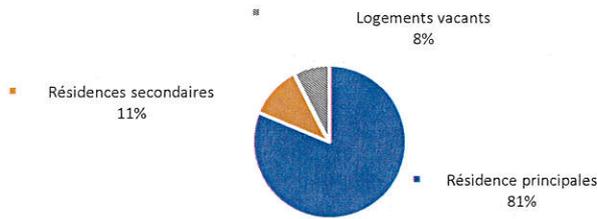


Rapport sur le prix et la qualité du service Déchets ménagers 2023  
Communauté d'agglomération du Boulonnais

Evolution de la population (data INSEE)



Type de logements  
(data INSEE 2021)



## Une politique « Déchets ménagers » axée sur 4 objectifs

### 1. L'harmonisation du service et l'adaptation aux réels besoins de la population.

Lors de la prise de compétence en 2017, il a été constaté que les services de collecte apportés aux usagers étaient hétérogènes d'une commune à l'autre et pouvaient être optimisés afin d'être en adéquation avec les besoins réels des usagers. Une analyse a donc été réalisée pour caractériser les modalités de collecte et définir un planning de collecte harmonisé et optimisé pour répondre aux besoins moyens de la population. Les spécificités touristiques de certaines communes ont été prises en compte afin de garantir un service continu de qualité de collecte des déchets ménagers.

Une évolution des consignes de tri et des déchets triés collectés a également été mise en œuvre.

Du fait des conséquences induites par la mise en œuvre du tri à la source des biodéchets à partir de 2024 ainsi que de l'extension des consignes de tri, une réflexion sera menée en 2024 avec pour objectif d'optimiser les tournées des flux actuels et futurs. Ceci traduit l'attention constante portée à la nature du service apporté aux habitants afin qu'il soit en adéquation avec leurs besoins réels.

### 2. La protection de l'environnement.

L'objectif environnemental est double :

- avoir une utilisation rationnelle des camions à forte consommation,
- diminuer les tonnages d'ordures ménagères à destination du centre d'enfouissement.

L'harmonisation de la collecte des ordures ménagères et la rationalisation des tournées a contribué à atteindre le premier objectif. Le déploiement d'un système d'information embarqué participe également à l'atteinte de cet objectif. La diminution de la fréquence de collectes s'est traduite par une baisse de 10% des tonnages d'ordures ménagères. De plus, les actions de prévention et sensibilisation ont pour conséquence une amélioration des performances de tri et une diminution des ordures ménagères résiduelles générées.

### 3. L'amélioration des conditions de travail des agents.

La recommandation 437 de la Caisse Nationale d'Assurance s'impose à la CaB et interdit la collecte en sacs car trop traumatisante pour la santé des agents de collecte (troubles musculosquelettiques). Elle permet de réduire également le risque de piqûres rencontrées en soulevant les sacs.

Le passage à une collecte en bacs a donc été généralisé partout où la typologie d'habitat le permettait. En 2023, la dotation est de 5 624 bacs de collecte sur les 22 communes.

La séparation du fibreux et non-fibreux dans la collecte sélective a également permis d'améliorer les conditions de travail au centre de tri communautaire. L'évolution des pratiques se traduit par une diminution de 15 millions par an du nombre de gestes nécessaires pour les trieurs.

### 4. La maîtrise des coûts.

Les projections au niveau national du secteur sont de taxer de plus en plus l'élimination basique des déchets (via la Taxe Générale sur les Activités Polluantes) et cela s'impose à la CaB. Par conséquent, afin de ne pas pénaliser les habitants, cette harmonisation des coûts vise donc à générer des économies pour maîtriser la TEOM et ainsi limiter la répercussion de ces évolutions de taxe sur les usagers du service.

Les actions mises en œuvre visent à :

- rationaliser la consommation de carburant : grâce à un renouvellement progressif du parc de véhicules, une optimisation des circuits de collecte, ...
- diminuer les tonnages d'ordures ménagères dont le coût de traitement est élevé et dont l'enfouissement est taxé,
- améliorer les performances de tri et donc les recettes qui en découlent,
- passer à une collecte en bacs dont les coûts sont amortis en 6 ans par rapport aux coûts des sacs.



## Les évolutions réglementaires en 2023

Les principaux enjeux réglementaires pour la CaB ont été la mise en œuvre à partir de janvier 2023 de l'extension des consignes de tri concernant les emballages et l'obligation de collecter l'ensemble des plastiques.

Le prochain enjeu réglementaire sera à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2024 de répondre à l'obligation pour l'ensemble des particuliers de disposer d'une solution pratique de tri à la source de leurs biodéchets (Loi AGECL). Pour ce faire la CaB a lancé dès mars 2023 une étude préalable à la mise en œuvre du tri à la source des biodéchets.

En 2024, des enjeux seront également à relever au niveau des déchetteries qui devront déployer de nouvelles modalités de tri afin de valoriser l'ensemble des objets de la maison et objets en plastiques.

## Les faits marquants 2023

- Finalisation de la campagne de communication massive à l'échelle du territoire afin d'accompagner l'extension des consignes de tri. Ce sont 14% d'emballages additionnels qui ont pu être valorisés grâce aux gestes de tri des habitants vers le conteneur jaune.
- Mise en service du centre de tri mutualisé par le SEVADEC : l'ensemble du flux non fibreux n'est plus trié dans le centre de tri de la CaB mais à Calais.
- Renforcement du service de Prévention, Evaluation et Innovation au sein de la Direction en charge de la Gestion des Déchets Ménagers en novembre 2023 avec l'arrivée de 2 nouvelles ambassadrices du tri,
- Formation des agents en charge de la collecte, du centre de tri et du prestataire SUEZ dans le cadre de l'extension des consignes de tri,
- Réalisation de l'étude préalable à la mise en œuvre du tri à la source des biodéchets par le bureau d'études ECOGEOS, financée par l'ADEME, avec pour objectif de permettre de définir la stratégie adaptée au territoire de la CaB et de la soumettre aux votes des élus,
- Inondations importantes en novembre 2023 qui ont causé d'importants dégâts auprès de certains habitants qui ont perdu une bonne partie de leurs mobiliers et électroménagers. Des bennes ont été déployées sur le territoire afin de collecter ce qui était irrécupérable. Ceci s'est traduit par une augmentation de certains flux en 2023 au niveau des déchetteries. Les agents de la direction Déchets ménagers ont été en appui aux communes et aux sinistrés. La déchetterie de St Léonard a quant à elle été directement impactée car inondée.



## ***La compétence Déchets ménagers en quelques chiffres***

A fin 2023, 138 agents titulaires (8 au niveau de la direction, 94 Collecte et 36 en VDM),  
5 612 tournées en régie et 1 488 tournées en prestation de service par SUEZ,  
270 208 passages annuels qui se font sur les 2 déchetteries du territoire (+5% / 2022),  
5 624 bacs déployés en 2023,  
72 333 tonnes de déchets ménagers assimilés collectés en 2023,  
614 sites où sont déployés des points d'apport volontaire sur le territoire,  
489 composteurs subventionnés,  
Budget total de 21 291 112€ couvert à 54 % par la TEOM 11 429 342€ (Annexe de TEOM CA 2023).

## **GLOSSAIRE**

- ADEME : Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie,
- CaB : Communauté d'agglomération du Boulonnais,
- CAV : Colonne d'apport volontaire,
- DAE : Déchets des activités économiques,
- DMA : Déchets ménagers et assimilés,
- DASRI : Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux,
- DDS : Déchets diffus spécifiques,
- DEEE ou D3E : Déchets d'équipement électrique et électronique PAV : Point d'apport volontaire,
- DM : Déchets ménagers,
- TECV : transition énergétique pour la croissance verte,
- TLC : Textile, Linge, Chaussures,
- TEOM : Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères,
- OMR : Ordures ménagères Résiduelles
- PAV : Point d'apport volontaire,
- PCAET : Plan Climat Air Energie Territorial
- PRPGD : Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets
- RPQS : Rapport sur le Prix et la Qualité du Service.

Envoyé en préfecture le 22/10/2024

Reçu en préfecture le 22/10/2024

Publié le

ID : 062-246200729-20241022-01C\_17\_10\_2024-DE



Rapport sur le prix et la qualité du service Déchets ménagers 2023  
Communauté d'agglomération du Boulonnais

# PARTIE 1

## PRESENTATION GENERALE DU SERVICE



## 1. PRESENTATION GENERALE DU SERVICE

### 1.1 Les missions du service

Le service Gestion des déchets ménagers de la Communauté d'agglomération du Boulonnais s'articule autour de 4 missions principales :

- La collecte des déchets ménagers,
- La gestion de 2 déchetteries,
- Le tri et le traitement des déchets ménagers,
- La relation aux usagers.

Parmi ces missions, certaines sont réalisées en prestation de service par des organismes privés ou associations.

#### 1.1.1 La collecte des déchets ménagers

En 2023, ce sont 94 agents titulaires en charge de la collecte. A ces agents s'ajoutent les renforts occasionnels nécessaires pour assurer un service de qualité et permettre le remplacement des agents en poste ainsi que faire face aux accroissements d'activité.

La collecte sur les communes de Condette, Dannes, Nesles, Neufchâtel-Hardelot, Hesdin l'Abbé, Wimereux et Equihen- Plage est réalisée par SUEZ en prestation de service. Le marché relatif à cette collecte a été relancé en 2023.

Le schéma de collecte été adopté et mis en place à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2018 n'a pas évolué depuis. Celui-ci sera amené à être modifié en 2025, après le déploiement à partir de 2024 de la stratégie de tri à la source des biodéchets et pour intégrer les conséquences de l'extension des consignes de tri.

La collecte se fait via des bacs mis à disposition des ménages. Pour certains foyers, la configuration du logement ainsi que les caractéristiques de la voirie ne permettent pas la fourniture de bacs. Dans ce cas, des sacs de collecte sont fournis aux ménages. Une analyse au cas par cas est réalisée par les ambassadeurs du tri afin de confirmer l'incapacité pour l'habitant à disposer de bacs. En effet, la gestion en sac dans une collectivité telle que la CaB peut générer des contraintes et des nuisances par la présence des goélands.

En parallèle de la collecte en porte-à-porte, la CaB est également gestionnaire d'un parc de Points d'Apport Volontaire (PAV) pour les ordures ménagères et les déchets ménagers recyclables. Ceux-ci sont aériens ou enterrés. Leur implantation est disponible sur le site de la CaB : <https://www.agglo-boulonnais.fr/a-votre-service/dechets/pourquoi-et-comment-trier>



Le recensement des points d'apport volontaire est le suivant :

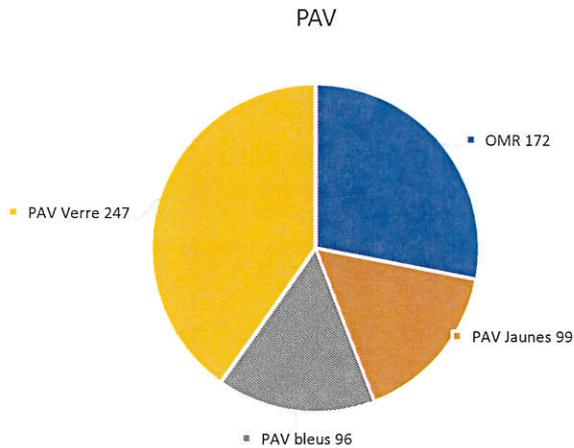


Figure 1 : Types de points d'apport volontaire sur la CaB

#### 1.1.2 La gestion des 2 déchetteries



2 déchetteries sont implantées sur le territoire de la CaB et sont gérées par 14 agents de la régie dont un agent polyvalent et un remplaçant.

La nouvelle déchetterie de Saint Martin Boulogne a été mise en service en avril 2021.

Les déchetteries sont réservées aux particuliers habitant sur le territoire et leur accès est gratuit (sur inscription). Un système unifié a été mis en place par reconnaissance des plaques minéralogiques pour les déchetteries de Saint-Léonard et Saint Martin Boulogne afin de faciliter l'accès aux déchetteries et de permettre une analyse des flux journaliers et optimiser le fonctionnement de celles-ci.



Les déchetteries de **Saint Léonard** et **Saint Martin Boulogne** sont à votre service pour recevoir : encombrants, gravats, pneumatiques, textiles, radiographies, piles, batteries, huile de vidange, déchets toxiques (peintures, solvants, acides ...), les produits valorisables (papiers, cartons, ferraille, verre, plastiques, déchets verts, bois...), l'amiante (apport uniquement sur inscription le 1<sup>er</sup> mardi de chaque mois – limité à 15m<sup>2</sup>) et le mobilier. La limite d'apport en déchetterie est fixée à 1m<sup>3</sup> par semaine.

Les horaires d'ouverture sont les suivants : du lundi au samedi : 7h45 à 18h45 - Le dimanche de 8h à 11h45. Elles sont fermées les jours fériés



Rapport sur le prix et la qualité du service Déchets ménagers 2023  
Communauté d'agglomération du Boulonnais

Ce sont **270 208 passages en 2023** sur ces 2 déchetteries (30 % sur Saint Martin Boulogne et 70% sur Saint Léonard).



En novembre 2023, la déchetterie de St Léonard a été impactée par les inondations liées à la crue de la Liane. Le niveau d'eau est monté jusqu'à 1 mètre dans la déchetterie.

Il a donc été nécessaire de fermer 4 jours<sup>2</sup> la déchetterie afin de permettre à l'ensemble des agents de déchetterie de remettre en état la déchetterie impactée. Les usagers étaient dans ce cas réorientés vers la déchetterie de St Martin Boulogne.

Globalement, les dégâts ont été minimes et essentiellement liés à la détérioration de réseaux électriques. L'impact principal a résulté en l'apport de plus de 380 tonnes de déchets (mobilier, encombrants, DEEE) en provenance des communes et habitants sinistrés.

### 1.1.3 Le tri et le traitement

La CaB gère en régie un centre de tri situé à Saint Martin Boulogne. Ce sont 21 agents qui reçoivent chaque jour en moyenne 14 camions et s'assurent du tri des fibreux et emballages.

En effet, l'extension des consignes de tri a entraîné l'évolution des modalités de tri réalisé par la Communauté d'agglomération du Boulonnais. C'est pourquoi une convention d'entente a été signée le 17/06/2022 entre le SEVADEC, la CaB et la Communauté de communes de La terre des 2 caps, le Syndicat Mixte de Traitement et de tri de Beaurainville, Grand Calais Terre et Mer, la Communauté de communes de Desvres Samer. Néanmoins, la décision dès 2018 de séparer les flux de fibreux (bac bleu) et non fibreux (bac jaune) a permis de maintenir le centre de tri sur Saint Martin Boulogne et de conserver ainsi 21 emplois.

La mutualisation concerne :

- Les coûts de transport et de traitement des déchets,
- Les coûts de fonctionnement, d'exploitation et de maintenance du centre de tri dont le SEVADEC est le propriétaire,
- Les coûts d'investissement et d'achat de matériels, pour assurer la modernisation du centre de tri dont est propriétaire le SEVADEC, rendue nécessaire par l'extension des consignes de tri au 1<sup>er</sup> janvier 2023.

Cette convention porte sur une durée de 20 ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023. En 2023, ce sont 2482 tonnes d'emballages qui ont été transférées depuis le centre de tri de la CaB vers le centre de tri du SEVADEC.

La CaB a pour projet la construction d'un centre de transfert à St Martin Boulogne qui permettra de réaliser la massification des flux d'OMR, de non fibreux et de biodéchets avant de les envoyer vers les unités de tri ou de traitements. En attendant sa mise en service en 2025, la CaB mobilise le centre de tri comme quai de transferts des déchets non fibreux issus de la collecte des conteneurs jaunes.

<sup>2</sup> Mardi 07/11 déchetterie inondée et mercredi 08 dimanche 12 et lundi 13/11 : remise en état.



Rapport sur le prix et la qualité du service Déchets ménagers 2023  
Communauté d'agglomération du Boulonnais

Ce tri séparé permet une très bonne qualité de gisement et donc suscite le grand intérêt des repreneurs. Ce choix a également permis de maintenir l'emploi de 21 agents qui ont la charge du tri des papiers cartons à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2023 et d'accompagner le transfert des emballages non fibreux vers le SEVADEC.

**En 2022, 2 482 tonnes d'emballages et 4 500 tonnes de papiers et cartons ont été triés avant évacuation vers les sites de recyclage.  
Parmi ces 6 982 tonnes, 764 tonnes n'ont pu être valorisées et ont dû être évacuées vers le site de stockage des déchets ultimes.**

Il apparaît que les refus de tri ont fortement diminué depuis la mise en place de l'extension des consignes de tri. En effet, en 2022, 1263 tonnes avaient été envoyées en enfouissement, soit une réduction de 39%.

Les déchets ménagers issus du centre de tri en 2023 se caractérisent ainsi :

Répartition des emballages triés et valorisés au SEVADEC en 2023

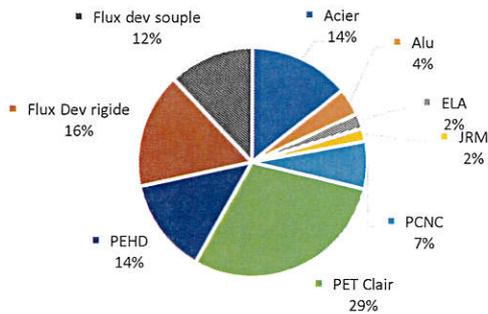


Figure 2 : Déchets ménagers valorisés au centre de tri du SEVADEC

89 % des déchets transitant par le centre de tri ont donc été valorisés. En 2022, ce sont 81% de déchets qui étaient valorisés : cette augmentation est liée principalement à l'extension des consignes de tri concernant les emballages plastiques.



#### 1.1.4 La relation aux usagers

Les actions menées sont :

- accueil téléphonique via un numéro vert **0800 072 772** afin de répondre aux sollicitations des usagers : demande de bacs, réclamation, inscription aux déchetteries, RDV encombrants, ...
- actions de prévention, de contrôle du tri par les ambassadeurs du tri, STOP PUB, politique de compostage individuel ...
- mise en œuvre d'actions partagées avec les communes visant à la réduction des déchets ménagers,
- fourniture des contenants (sacs et bacs),
- campagne massive de communication en vue de l'extension des consignes de tri au 1<sup>er</sup> janvier 2023
- formation des agents et partenaires aux nouvelles consignes de tri...

2 personnes ont la charge d'assurer le suivi du numéro vert et répondre aux sollicitations des usagers. A cela s'ajoutent une responsable de service (depuis juillet 2022) ainsi que deux ambassadeurs du tri dédiés aux opérations ayant pour objectif la réduction des déchets ménagers et accompagner la mise en œuvre des bonnes pratiques de tri. Cette équipe a été renforcée par l'arrivée de deux nouvelles ambassadrices du tri en novembre 2023 ayant pour objectif de multiplier les animations sur le terrain et être ainsi au plus proche des usagers du service.

#### 1.1.5 La gestion des équipements de la régie

La régie a la charge de l'achat, entretien et réparation des équipements nécessaires à la collecte et au tri des déchets ménagers (véhicules, bacs, locaux, ...) sur l'ensemble du territoire de la CaB.

Le parc de véhicules est le suivant :

- Centre de tri :
  - 1 Ampliroll au gazole,
  - 2 Chargeurs articulés dont la consommation cumulée est de 500l/mois de GNR,
  - 3 Fenwick dont la consommation globale est de 5 bouteilles de gaz par mois,
  - 1 kangoo électrique,
- Déchetteries :
  - 1 chargeur articulé consommant en moyenne 300l/mois de GNR,
  - 1 chargeur articulé consommant en moyenne 600l/mois de GNR,
  - 1 camion plateau consommant en moyenne 100l/mois de gazole.
- Collecte :
  - 28 BOM (dont 3 en location) + 3 Camions grue (dont 1 en location),
  - 4 camions plateaux.

La régie a pour objectif de renouveler le parc de véhicules notamment de la collecte. C'est un camion qui est ainsi remplacé chaque année.

L'ensemble des pannes simples sur les véhicules est géré par le mécanicien basé au dépôt de Saint Martin Boulogne. Les pannes plus conséquentes sont réparées en externe.



Rapport sur le prix et la qualité du service Déchets ménagers 2023  
Communauté d'agglomération du Boulonnais

**LES MISSIONS REALISEES VIA DES PRESTATIONS DE SERVICE**

Les missions réalisées via des prestations de service sont les suivantes :

- Collecte des déchets ménagers et encombrants sur les communes de Condette, Dannes, Nesles, Neufchâtel – Harellet, Hesdin l'Abbé, Equihen Plage et Wimereux (SUEZ),
- Transfert et transport des OMR des 18 communes de la CaB et manœuvre des bennes en déchetterie (SUEZ),
- Traitement des OMR collectées en porte à porte (SUEZ),
- Traitement des encombrants des déchetteries et collectés en porte à porte (ASTRADEC),
- Transport et traitement des refus de tri issus du centre de tri (SUEZ),
- Marché pour le traitement des déchets :
  - Plâtre (IKOS),
  - Amiante (Baudelet),
  - Déchets Verts (AGRIOPALE SERVICES),
  - Gravats et verre (DEPRAITER),
- Convention pour la collecte de verre en porte à porte avec RECUP TRI,
- Convention pour le traitement des déchets issus des déchetteries :
  - Déchets ECO DDS (Eco DDS/NOREC),
  - Déchets hors Eco DDS (Chimirec).

**1.2 Typologie des déchets ménagers collectés :**

Dans le cadre de l'étude préalable du tri à la source des biodéchets, la CaB a mandaté le bureau d'études ECOGEOs pour réaliser une caractérisation des Ordures ménagères résiduelles. Ce sont 16 camions représentatifs des différentes typologies d'habitat et de communes qui ont ainsi été détournées pour permettre l'analyse des ordures ménagères résiduelles jetées par les habitants. La composition est la suivante :



Figure 3 : Composition massique des OMR (Caractérisation CaB)



Rapport sur le prix et la qualité du service Déchets ménagers 2023  
Communauté d'agglomération du Boulonnais

Le schéma ci-dessus illustre le chemin restant à parcourir avant que la poubelle grise ne comporte que des Ordures ménagères résiduelles et donc que des déchets valorisables. A terme, ce sont 78 % des déchets actuels qui devront être détournés par des gestes de tri appropriés.



Les ordures ménagères résiduelles (Omr) :

Ensemble des déchets résiduels ou déchets ultimes, déchets non recyclables générés par les ménages : papiers souillés, litières d'animaux, couches jetables, bris de verre et vaisselle, mégots, sacs d'aspirateur, coquilles d'huitres ou de moules.

En l'absence de composteurs au sein du ménage, doit être également mis l'ensemble des biodéchets.

Afin de réduire la quantité d'ordures ménagères et permettre de fournir du compost aux ménages, la CaB subventionne à hauteur de 70% l'achat de composteurs. Ceux-ci permettent de réduire la quantité des biodéchets envoyés en centre de stockage et donc une valorisation de ces déchets.



Emballages : Matières en plastique et métal

Bouteilles et flacons en plastique, pots de yaourt, pots de crème, sacs et films plastiques, emballages en métal (canettes, boîtes de conserve, aérosols vides ...), briques alimentaires (soupe, jus de fruits, ...)



Couches, objets plastiques ou métalliques, ...

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2023, l'ensemble des emballages en matière plastique, métallique et briques alimentaires doit être trié dans le bac jaune.

Seront interdits les couches et tous les objets en plastique ou métalliques !





#### Papier – Cartons - Cartonnettes :

Magazines, prospectus, journaux, feuilles, lettres, enveloppes, cartonnettes d'emballage (même légèrement souillées)



Papier cadeau, mouchoir en papier, papier absorbant, papier aluminium, bois, couches ...



VERRES

#### Verre :

Bocaux et bouteilles en verre vidés et sans bouchons



Vaisselle, miroirs, ampoules, ...



DÉCHETS VERTS

#### Déchets verts :

Tontes de pelouse, feuilles, et fagots de branches (fagots liés avec ficelle de 1 m de long et branches de 5 cm de diamètre maxi) dans la limite de 0.5m<sup>3</sup> maximum.

Les déchets verts de communes sont collectés de mars à novembre et sont stockés :

- soit sur la plate-forme dédiée du site de la déchetterie de Saint Léonard, avant envoi vers une unité de compostage,
- soit déposés directement pour les communes de Neufchâtel-Hardelot et de Danne sur une des plateformes de compostage du prestataire Agriopale localisé à Frençq.

En janvier une collecte des sapins est réalisée sur l'ensemble des communes.



Terre, bois peint, branches supérieures à 5cm de diamètre, souches, liens plastique ou métal



ENCOMBRANTS

#### Encombrants :

Ce service peut être sollicité par les habitants jusqu'à 4 fois par an pour les déchets volumineux tels que meubles, matelas ...

Ils sont acheminés au centre de transfert de le Portel. Ils sont repris par gros porteurs et transférés vers le site de Beaumerie Saint Martin où ils sont triés afin d'en extraire la part valorisable composée de plastique, bois, ferraille, mobilier, .... Ceci permet de valoriser 20 % du tonnage.



Gravats, déchets de travaux, pneus (repris par les garagistes), bouteilles de gaz (reprises par les revendeurs), véhicules à moteur, ...



Rapport sur le prix et la qualité du service Déchets ménagers 2023  
 Communauté d'agglomération du Boulonnais



**Textiles, Linges, Chaussures :**

Tous les Textiles d'habillement, Linge de maison et Chaussures usagés peuvent être rapportés, quel que soit leur état, même abîmés. Ils doivent être placés propres et secs, les chaussures liées par paire, dans des sacs fermés.

Vêtements et linge de maison propres et secs dans un sac fermé (30l), chaussures liées par paire et dans un sac fermé (30l)

3 organismes les collectent afin de leur donner une nouvelle vie :

- Le Relais,
- KFB Solidaire,
- La Croix Rouge Française.



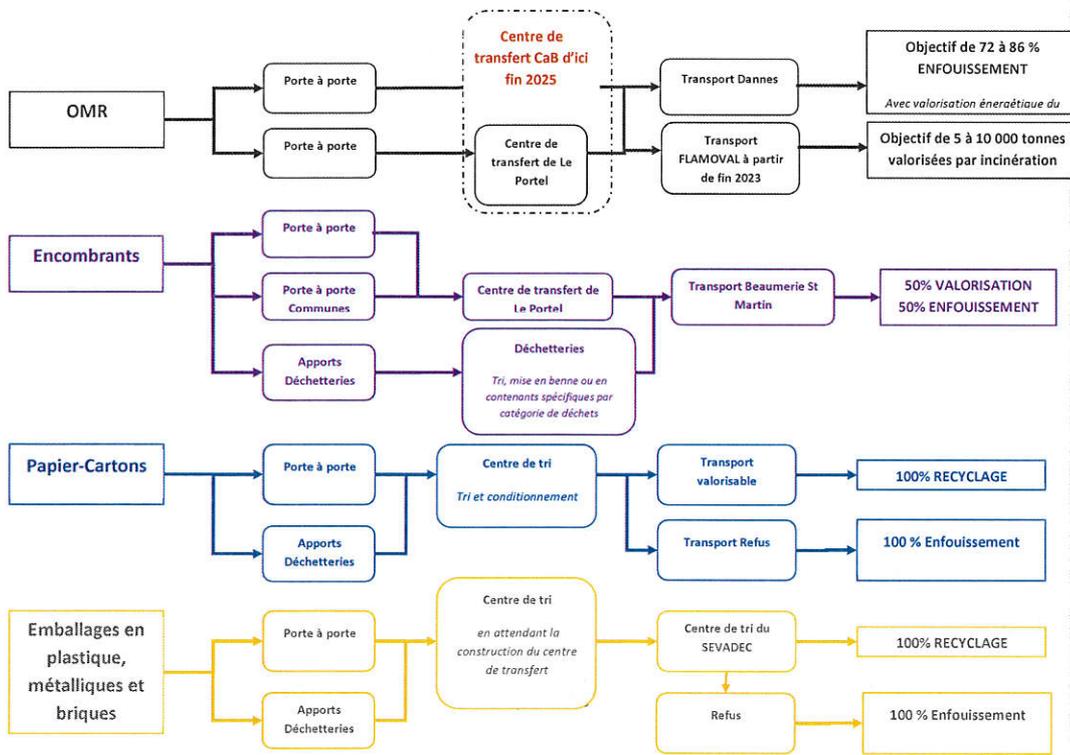
Figure 4 : Devenir des Textiles, Linges, Chaussures (Données Re\_fashion)

Pour le reste des déchets ménagers à recycler non collectés, des points de collecte existent au niveau des 2 déchetteries de Saint Léonard et Saint Martin Boulogne :

- Ferraille,
- Mobilier,
- Plâtre,
- Bois,
- Gravats,
- Huiles de vidange,
- Huiles de friture,
- Pneus,
- Amiante,
- DEEE,
- DASRI,
- Ecran et petits appareils ménagers,
- DDS,
- Piles,
- Ampoules,
- Néons, ...

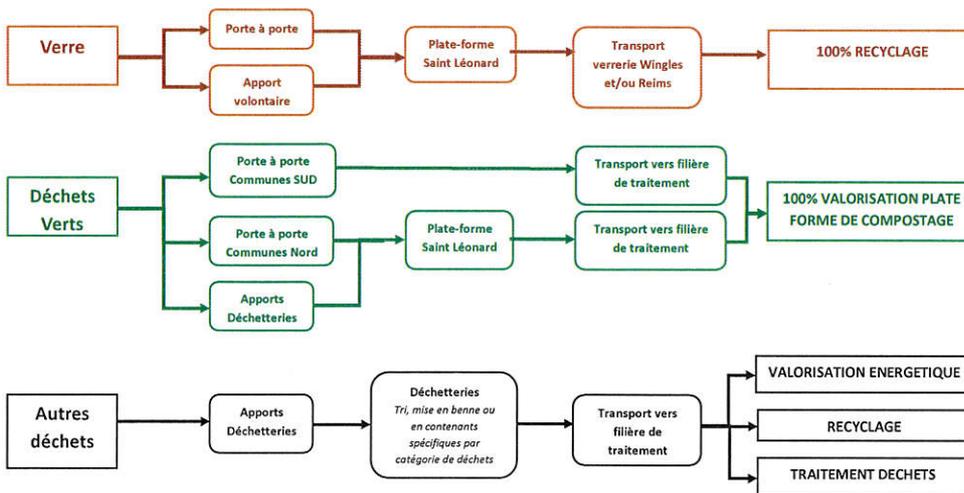
Les déchetteries possèdent les équipements suivants afin de permettre la collecte et ensuite leur valorisation :

	Carton	Encombrants	Bois	Gravats	Ferraille	Mobilier	Plâtre
Nombre de bennes en déchetterie	2	2	4	2	2	2	2





Envoyé en préfecture le 22/10/2024  
Reçu en préfecture le 22/10/2024  
Publié le  
ID : 062-246200729-20241022-01C\_17\_10\_2024-DE

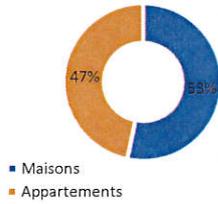




### 1.3 Les modalités de collecte des déchets ménagers

#### 1.3.1 Les tournées :

Type de logements  
 (Data INSEE 2019)



Les modalités de collecte (bacs individuels ou collectifs, sacs, points d'apport volontaire) sont fonction de la densité de population, de la quantité de déchets ménagers produits et de la topographie du terrain.

Sont en général distingués l'habitat pavillonnaire de celui en centre-ville, de l'habitat collectif et des gros producteurs.

La dotation faite au particulier tient compte de son lieu d'habitation, de l'accessibilité de son domicile par un véhicule de collecte, de la capacité de stockage du bac ainsi que du nombre d'habitants par foyer.

Il n'existe pas de redevance spéciale sur le territoire de La CaB.

Les modalités de collecte décrites ci-après sont en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2018.

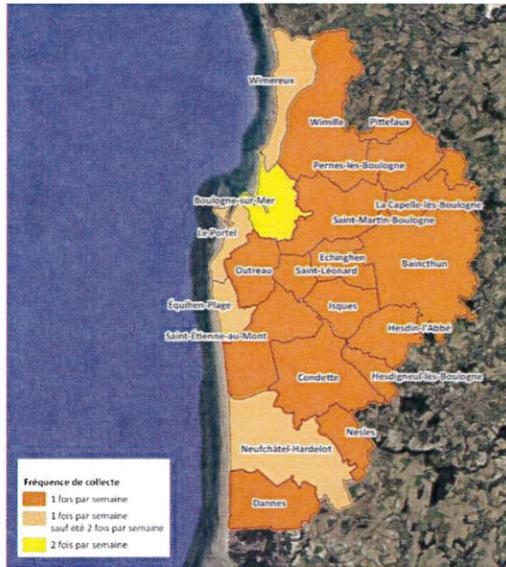


Figure 5 : Cartographie de la fréquence de collecte des OMR sur la CaB



Rapport sur le prix et la qualité du service Déchets ménagers 2023  
 Communauté d'agglomération du Boulonnais

Pour les déchets ménagers valorisables, les fréquences de collecte sont les suivantes :

	Tri sélectif Jaune et Bleu en alternance	Déchets végétaux De Mars à novembre	Sapins	Encombrants Sur Rendez- vous	Verre
Communauté d'Agglomération du Boulonnais	0,5 x / semaine	9 x / an	1 x / an	4 x / an	1 x / semaine

Figure 6 : Tableau de la fréquence de collecte en porte à porte sur la CaB

Pour les logements collectifs, la collecte s'organise de la façon suivante :

- 2 collectes d'ordures ménagères par semaine ;
- 1 collecte par semaine pour le tri sélectif fibreux (bleu)
- 1 collecte par semaine pour le tri sélectif non fibreux (jaune) ;
- 1 collecte de verre hebdomadaire.

En moyenne ce sont plus de 500 rendez-vous pris par mois par des usagers qui souhaitent faire enlever à domicile des encombrants. Ce service est très sollicité par les usagers. En mai ce sont au cumulé 649 rdv qui ont été honorés.

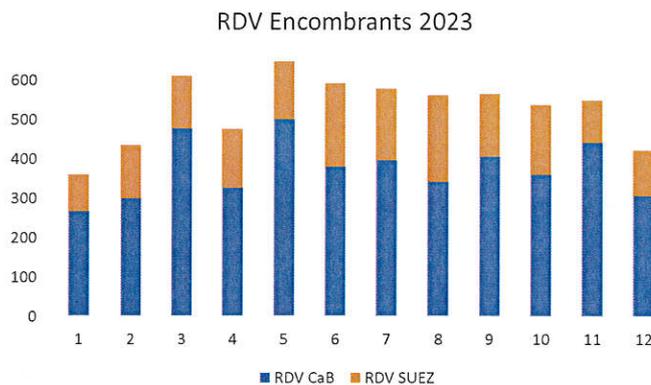


Figure 7 : RDV encombrants en 2023



Rapport sur le prix et la qualité du service Déchets ménagers 2023  
Communauté d'agglomération du Boulonnais

1.3.2 Le matériel de collecte

La conteneurisation de la collecte sélective des matériaux propres et secs concerne les 22 communes de la Communauté d'agglomération du Boulonnais.

Seules quelques résidences en habitat collectif ne sont pas encore dotées de bacs de tri du fait d'importants aménagements qui seraient à effectuer. Sur certaines communes, un travail est fait afin d'implanter des points d'apport volontaire additionnel afin de pallier les contraintes rencontrées.

5 624 bacs ont été livrés en 2023 sur l'ensemble des 22 communes. Cette conteneurisation consiste à fournir pour chaque foyer un bac d'ordures ménagères, un bac jaune pour le non fibreux et un bac bleu pour le fibreux.

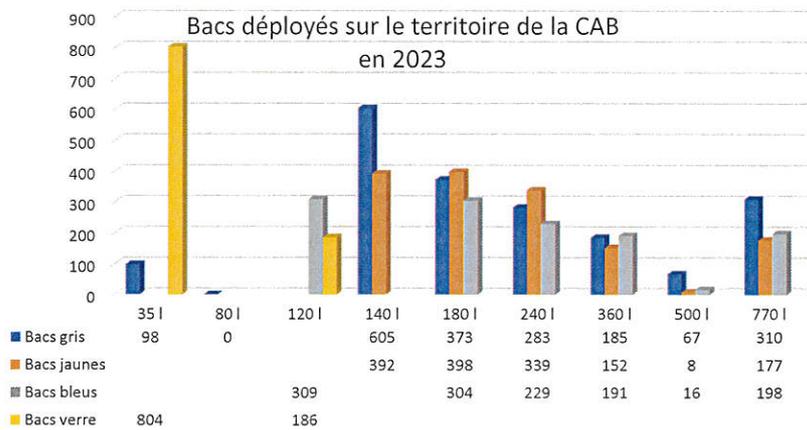


Figure 8 : Répartition des bacs de collecte distribués en 2022 sur la CaB.

Au cours de l'année 2023, ont été délivrés :

- 239 616 sacs noirs de 50l et 100l ;
- 124 800 sacs de tri jaune de 50l et 100l,
- 99 840 sacs de tri bleu de 50l et 100l.

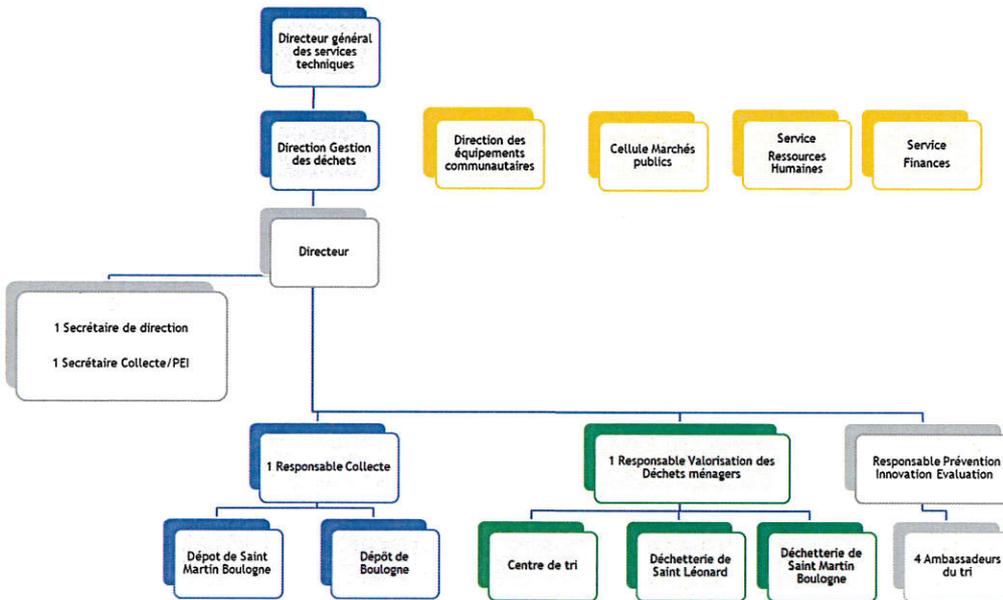
Commenté [AL1]: Comme tous les ans j'ai indiqué la quantité achetée

1.4 L'organisation du service

La Direction de la Gestion des Déchets Ménagers a été créée au 1<sup>er</sup> janvier 2017. Elle comprend un service collecte et un service traitement. La composition est la suivante au 31/12/2023.



Envoyé en préfecture le 22/10/2024  
Reçu en préfecture le 22/10/2024  
Publié le   
ID : 062-246200729-20241022-01C\_17\_10\_2024-DE





*Rapport sur le prix et la qualité du service Déchets ménagers 2023  
Communauté d'agglomération du Boulonnais*

La Direction comprend un Directeur et une assistante de Direction.

La Direction, sous l'autorité du Directeur Général des Services Techniques, s'appuie sur les autres services :

- Services Finances et Ressources Humaines,
- Services Entretien/Ménage,
- Service Communication,
- Services Juridiques,
- Direction des équipements communautaires



**Service collecte :**

- 1 chef de service,
- 4 agents encadrants,
- 3 agents administratifs,
- 2 Agents chargés de la maintenance des bacs,
- 1 mécanicien,
- 85 agents de collecte titulaires.

**Il est organisé en deux sites :**

- Dépôt de la Zone de l'Inquétirie à Saint Martin Boulogne : départ de toutes les tournées de collecte ;
- Dépôt de Capécure à Boulogne-sur-Mer : départ d'agents qui accompagnent les tournées du centre-ville de Boulogne-sur-Mer.

***Service traitement et valorisation des déchets s'organise de la manière suivante :***

***Basé au siège de la CaB :***

- 1 chef de service,

***Répartis sur les 2 déchetteries :***

- 14 agents dont un agent polyvalent et un remplaçant,

***Basé au centre de tri :***

- 2 encadrants
- 1 agent administratif
- 19 agents titulaires du tri et conditionnement,
- 11 intérimaires en contrats d'insertion 35 h.

***Service Prévention Evaluation Innovation :***

***Basé au siège de la CaB :***

- 1 chef de service,
- 4 ambassadeurs du tri.

Envoyé en préfecture le 22/10/2024

Reçu en préfecture le 22/10/2024

Publié le

ID : 062-246200729-20241022-01C\_17\_10\_2024-DE



Rapport sur le prix et la qualité du service Déchets ménagers 2023  
Communauté d'agglomération du Boulonnais

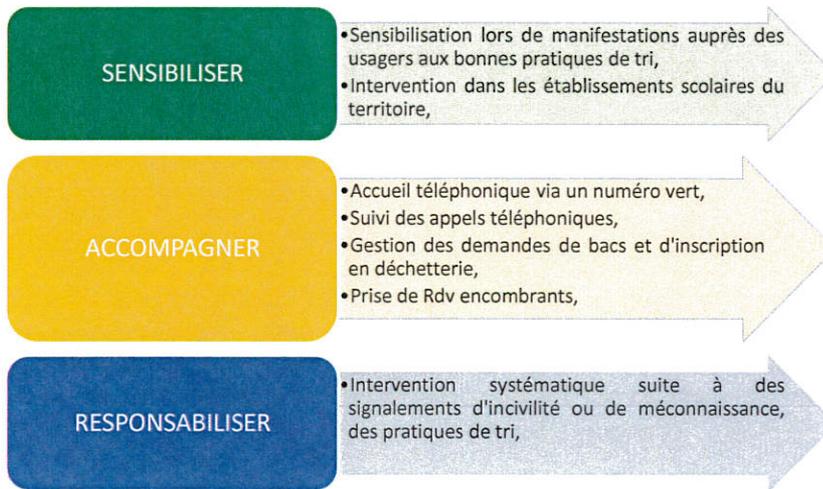
## PARTIE 2

# ACTIONS DE PREVENTION ET DE SENSIBILISATION



## 2. ACTIONS DE PREVENTION ET DE SENSIBILISATION

Les actions principales menées par la direction des déchets ménagers se répartissent ainsi :



Pour rappel, le contexte réglementaire dans lequel s'inscrit les actions menées est le suivant :

Rappel des objectifs réglementaires de la Loi TECV du Scénario « objectifs TECV-PRPGD »  (cf. article R-541-16-1 -2° Code de l'Environnement).	- DMA : Réduction de 10% d'ici 2020 par rapport à 2010 - DAE : Découplage croissance économique et production de déchets	Gisement
	- Valorisation de 70 % des déchets du BTP en 2020 - Valorisation matière et organique de 55% des déchets non dangereux en 2020 et 65% en 2025 - Extension des consignes de tri (d'ici 2022) - Mise en œuvre du tri à la source des biodéchets d'ici 2025 et du tri 5 flux (obligatoire depuis le 1er juillet 2016) - Diminution de 30% des quantités de déchets non dangereux stockés ou incinérés sans valorisation énergétique en 2020, et de 50% en 2025 par rapport à 2010.	Modes de gestion

- TECV : transition énergétique pour la croissance verte
- DMA : Déchets Ménagers et Assimilés
- DAE : Déchets des activités Economiques
- PRPGD : Plan Régional de Gestion et Prévention des Déchets.



Rapport sur le prix et la qualité du service Déchets ménagers 2023  
 Communauté d'agglomération du Boulonnais

Ces missions s'inscrivent dans le cadre du Plan Régional de Gestion et Prévention des Déchets des Hauts de France qui s'appuie sur 4 piliers principaux que sont :

- La prévention au travers notamment du déploiement de l'économie circulaire,
- La valorisation de la matière et l'amélioration de la valorisation énergétique,
- L'accompagnement dans sa mutation de la filière économique de traitement des déchets,
- L'animation d'une dynamique régionale.

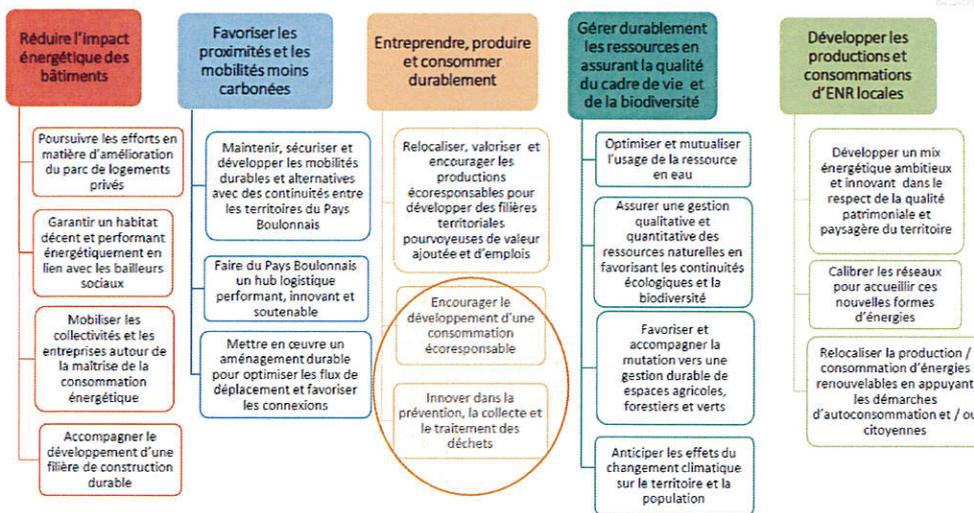
Les axes stratégiques sont les suivants :

- Réduire nos déchets à la source, transformer nos modes de consommation, inciter au tri et au recyclage,
- Collecter, valoriser, éliminer,
- Plan d'actions en faveur de l'économie circulaire.

L'ensemble de ces actions doit également être mené en lien avec les objectifs inscrits dans le Plan Climat Air Energie Territorial voté par la CAB. Les objectifs indiqués dans le PCAET sont les suivants :

Le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) définit une stratégie pour une durée de 6 ans et un plan d'actions en cohérence avec les engagements de la France. Les objectifs principaux sont les suivants :

- Réduire l'impact énergétique des bâtiments,
- Favoriser les proximités et les mobilités moins carbonées,
- Entreprendre, produire et consommer durablement,
- Gérer durablement les ressources en assurant la qualité du cadre de vie et de la biodiversité,
- Développer les productions et consommations d'ENR locales.



Les actions pouvant être mises en œuvre afin de répondre aux objectifs identifiés sont les suivantes :

- Permettre aux citoyens d'être acteurs de la transition énergétique et écologique,
- Impliquer les grandes surfaces sur la thématique du tri sélectif,
- Développer des pratiques innovantes et cohérentes de collecte des déchets,
- Inciter aux bonnes pratiques pour réduire la production des déchets.



## 2.1 Sensibiliser les usagers :

Les actions de sensibilisation réalisées en 2023 ont été les suivantes :

- **Visites au Centre de Tri : 93 personnes**
  - 23 mai : Ecole de La Capelle : 26 enfants et 4 adultes,
  - 30 mai : Ecole de La Capelle : 27 enfants et 3 adultes,
  - 06 juin : CHRS de Wimille : 6 adultes,
  - 20 juin : Foyer de vie Marichez de Conteville : 18 adultes,
  - 19 décembre : Banque de France : 9 adultes.
- **Animations scolaires : 172 personnes**
  - Rallye Cité mobile CaB : du 25 au 26 mai : 149 élèves, 23 adultes (accompagnateurs, instituteurs et AVS) : Quizz power-point sur le tri, le recyclage et le compostage.
- **Animation grand public : 600 personnes + 5060 spectateurs du Poulpaphone**
  - Médiathèque de St Etienne au Mont : samedis 14 et 28 janvier : 40 personnes,
  - Animation Parents-enfants Pas de Calais Habitat 19 avril,
  - Mont Soleil en fête : 24 juin : 40 personnes,
  - Eco'Aventure avec la ville de St Etienne au Mont : 25 juin : 50 personnes,
  - Fête de la mer : 14 au 16 juillet 450 personnes
  - Le Poulpaphone : 8 et 9 septembre 2023 : 5 060 spectateurs : Affichage consignes de tri au niveau des poubelles, vérification du tri, sensibilisation et communication au tri sélectif et distribution de cendriers de poche et échanges avec les festivaliers,
  - 11 octobre : journée de rencontre échanges avec les habitants de la résidence Pierre Loti à Le Portel : 20 personnes.
- **Sensibilisation en porte à porte : 370 logements**
  - 08 février : Résidence Bouton d'or St Etienne au Mont : 45 logements,
  - 07, 14, 21 et 28 septembre : Résidence Pierre Loti Le Portel : 165 logements,
  - 8, 13 et 20 décembre : Résidences Les œillelets, les pensées, les rosiers, les narcisses, les muguetts : 160 logements.
- **Formations « nouvelles consignes de tri » : 74 personnes**
  - 05 janvier : SUEZ : 08 personnes formées,
  - 10 janvier : service collecte CaB 11 agents,
  - 17 janvier : Centre de tri CaB : 18 agents,
  - 24 novembre : Formation personnel entreprise ALKOS : 37 personnes.
- **Distribution de 250 tonnes de compost** aux particuliers à la déchetterie de St Léonard durant 5 samedis consécutifs.

En parallèle, ce sont 489 composteurs qui ont été subventionnés et 489 ménages sensibilisés.

Ce sont au total 4 982 composteurs qui sont déployés sur l'ensemble du territoire.

## 2.2 Accompagner et responsabiliser les usagers

En parallèle de ces actions ponctuelles, un numéro vert est à la disposition des usagers afin de répondre à toutes demandes et réclamations ainsi qu'une adresse électronique spécifique déchets.

Les ambassadeurs du tri ont également la charge d'intervenir à la suite de remontées d'information des agents de collecte concernant des non-conformités constatées sur le terrain : dépôts non réglementaires de déchets, erreurs de tri, ...

En 2023, ce sont 30 accompagnements des ambassadeurs du tri qui ont été réalisés à la suite de remontées d'information soit par les services de La CaB (45%) soit par SUEZ (55%) le prestataire de



Rapport sur le prix et la qualité du service Déchets ménagers 2023  
 Communauté d'agglomération du Boulonnais

service pour 6 communes (Wimereux, Equihen-Plage, Condette, Dannes, Nesles et Neufchâtel-Hardelot). Dans la majorité des cas, cette intervention se fait au plus tard dans la journée qui suit le signalement. Le nombre d'intervention a été moins important en 2023 que les autres années du fait de contrainte interne qui n'ont pas permis de mobiliser tout au long de l'année les ambassadeurs du tri sur cette action.

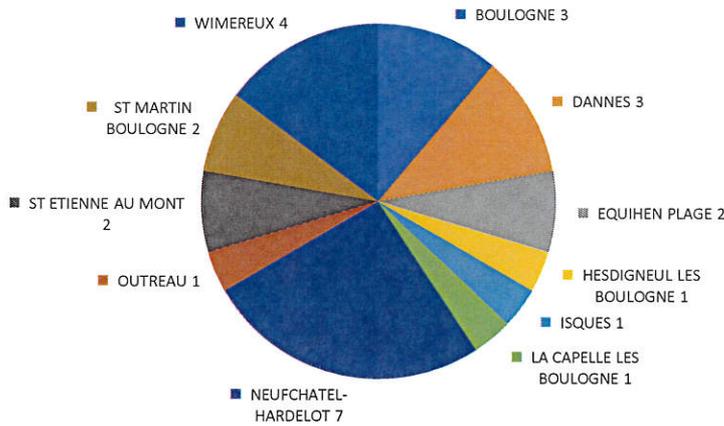


Figure 9 : Intervention des Ambassadeurs du tri par commune

93% de ces signalements ont été suivis d'une action auprès du particulier, du professionnel ou de la collectivité concernée par ce signalement. Les 7% de signalements qui n'ont pas fait l'objet d'une intervention des ambassadeurs du tri ne comportait pas une information suffisamment précise quant à la localisation afin de déclencher une action. 48% des problématiques rencontrées concernaient des particuliers, 38% des professionnels, 14% une collectivité.

Les principaux problèmes remontés auprès des ambassadeurs du tri sont les suivants en 2023 :

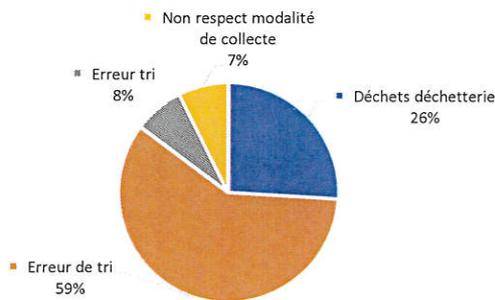


Figure 10 : Sujets d'intervention des ambassadeurs du tri

Cette analyse montre la nécessité de poursuivre la sensibilisation auprès des usagers de la CaB.



### 2.3 Appuyer des structures locales

En 2023, La CaB a financé deux associations.

L'association CIPRES qui se charge de collecter les invendus de pain auprès des structures intéressées sur la CaB et des EPCI voisines. Il s'agit principalement de boulangeries et supermarchés, structures avec lesquelles CIPRES signe une convention. En 2023, ce sont ainsi 60 tonnes qui ont été détournées des ordures ménagères résiduelles et donc de l'enfouissement. Une fois ce pain collecté il est transformé soit en nourriture animale, soit en chapelure, soit à destination de brasseurs. La CaB subventionne à hauteur de 210 € la tonne détournée.

En 2023, la CaB a également souhaité développer un partenariat avec Repair Café. Pour ce faire, un appui financier de 4000 euros a été versé afin de soutenir les actions dans les Repair café du territoire, mais il a également été mis à disposition certaines pièces détachées issue des déchetteries de la CaB afin de fournir de la matière pour les ateliers de réparation de l'association. Sur le territoire c'est une dizaine de sites qui permettent aux habitants de venir avec un objet électronique en panne et pour être accompagnés dans sa réparation.

### 2.4 Les évolutions à venir

En 2023, une étude préalable à la mise en œuvre du tri à la source des biodéchets a été lancée afin de se préparer à l'obligation réglementaire à venir. Cette étude a pour objectif de proposer une stratégie à mettre en œuvre pour assurer le tri à la source des biodéchets à l'horizon 2024. Celle-ci doit répondre aux enjeux du territoire et doit être efficiente afin limiter son impact financier pour la collectivité et ses habitants.

En 2024, les actions menées seront

- un suivi de la mise en œuvre des nouvelles consignes de tri avec le déploiement des outils de communication, la poursuite des formations interne et externe à destination des partenaires et communes membres,
- un renforcement du tri des biodéchets auprès des particuliers avec des campagnes de promotion des composteurs mais également auprès de structures collectives,
- une sensibilisation accrue de certains professionnels afin de limiter les apports non agréés dans les PAV ou les dépôts sauvages au pied des PAV,
- la poursuite du partenariat avec l'association CIPRES collectant le pain auprès des professionnels en vue de sa valorisation en alimentation animale,
- la poursuite du partenariat avec le réseau de Repair Cafés de la Côte d'Opale,
- la mise en place d'un contrôle de bacs inopinés des usagers afin d'appuyer la mise en œuvre du tri chez les habitants en les accompagnant par des conseils,
- la définition puis la mise en œuvre de la stratégie de tri des biodéchets à la source,
- la révision des outils de communication notamment dans le cadre du déploiement de la stratégie biodéchets ...

C'est pourquoi l'équipe d'ambassadeurs du tri a été renforcée avec l'arrivée de deux nouveaux agents en novembre 2023 afin de permettre de répondre à l'ensemble de ces enjeux.

Envoyé en préfecture le 22/10/2024

Reçu en préfecture le 22/10/2024

Publié le

ID : 062-246200729-20241022-01C\_17\_10\_2024-DE



*Rapport sur le prix et la qualité du service Déchets ménagers 2023  
Communauté d'agglomération du Boulonnais*

## **PARTIE 3**

# **LES INDICATEURS TECHNIQUES ET FINANCIERS**



### 3. LES INDICATEURS TECHNIQUES ET FINANCIERS

---

#### 3.1 Les indicateurs techniques

##### 3.1.1 Les performances de collecte

En 2023, 6 656 tournées ont été effectuées : Soit 5 612 tournées en régie (y compris déchets verts) et 1 488 tournées par notre prestataire.

72 333 tonnes de déchets ménagers et assimilés ont été collectées et traitées en 2023 sur la CAB répartis de la manière suivante :



Envoyé en préfecture le 22/10/2024  
Reçu en préfecture le 22/10/2024  
Publié le   
ID : 062-246200729-20241022-01C\_17\_10\_2024-DE

FLUX EN TONNE	Mode de collecte	2010	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
OM	PAP	42 604	38 074	37 518	37 122	35 510	35 102	36 978	35 791	34 018
<i>dont déchets de voirie des communes</i>										-5%
Papier-emballages	PAP	6 533	5 732	6 224	6 320	6 866	6 672	6 674	6 384	6 982
<i>dont cartons des commerçants</i>										9%
Verre	PAP	3 798	3 635	3 451	4 700	3 427	3 520	3 715	3 783	3 428
	AV	1 191	1 054	1 113	1 131	1 342	1 395	1 268	1 246	1 312
TOTAL OMA en T		54 126	48 495	48 306	49 273	47 145	46 689	48 635	47 204	45 740
soit en kg/hab		471	418	416	425	406	402	434	421	408
Différence par rapport n-1 en %				0%	2%	-4%	-1%	4%	-3%	-3%

FLUX EN TONNE	Mode de collecte	2010	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Déchets verts	PAP	4 975	5 830	6 150	8 064	7 028	6 373	7 677	6 548	7 608
	ST	2 296								
	D	5 983	5 422	5 625	5 084	4 520	3 934	5 120	4 461	5 122
	autres	-	3 750	3 075						
Encombrants	PAP	1 443	1 402	1 136	999	984	962	854	917	896
	D	6 022	5 887	5 851	4 916	4 126	4 115	4 125	3 190	3 292
Bois	D	2 083	1 983	2 242	2 027	1 771	1 852	1 990	1 696	1 704
MOBILIER	D		1 789	1 651	1 442	1 449	1 454	1 605	1 235	1 606
Ferraille	D	684	580	640	978	519	590	630	530	520
DEEE	D	474	628	661	410	530	533	587	590	534
Gravats	D	7 160	6 315	7 238	6 070	5 162	4 826	5 105	4 271	4 364
Plâtre	D				399	394	403	655	734	769
Autres déchets en déchetterie	D	932	1 118	1 631	577	596	743	935	469	177
TOTAL DMA en T		86 178	83 199	84 206	80 239	74 224	72 474	77 917	71 846	72 333
soit en kg/hab		750	717	726	692	640	625	695	641	645
Différence par rapport n-1 en %				1%	-5%	-8%	-2%	8%	-8%	0,7%
Indice de réduction des déchets par rapport à 2010				-2%	-7%	-14%	-16%	-10%	-17%	-16%
Total refus								1 238,9	1 263	774

PAP : Porte-à-porte, AV : Apport Volontaire, ST : Services Techniques, D : Déchetteries.



3.1.2 Evolution des tonnages collectés

**EVOLUTION DES TONNAGES D'ORDURES MENAGERES RESIDUELLES :**

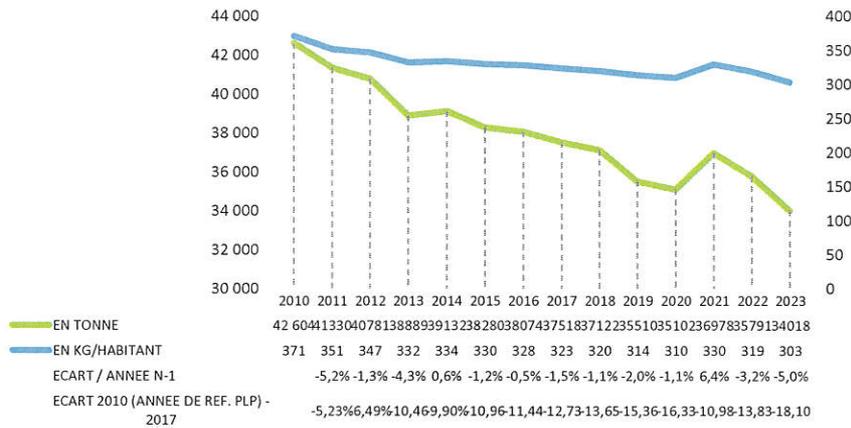


Figure 11 : Evolution des tonnages d'OMR

9,3% des déchets sont orientés directement vers le centre de stockage de Dannes et 90,7 % transitent au préalable par le quai de transfert du Portel avant d'être envoyés également vers Dannes.

Le tonnage d'OMR continue de diminuer. Cette dernière diminution peut s'expliquer par la mise en œuvre de l'extension des consignes de tri qui détournent de nombreux déchets jusqu'à lors dans la poubelle noire tels que les pots de yaourts, tube de crème, ...



En 2023, l'action de collecte du pain chez les commerçants s'est poursuivie. Ce sont environ 60 tonnes qui ont été collectées auprès de 20 établissements (Boulangerie principalement mais aussi supermarché) sur l'ensemble du territoire. Une subvention de 12 550 euros a été remise sur la base de ce tonnage à l'association.

Une convention a été signée avec FLAMOVAL afin de détourner au maximum 10 000 tonnes d'ordures ménagères résiduelles de l'enfouissement et de permettre leur valorisation énergétique.

En 2023, l'opération a débuté en novembre et ce sont 923.14 tonnes qui ont ainsi été valorisées. Cette opération n'a pu être réalisée de nouveau en décembre à cause des inondations qui ont frappé le territoire.



Rapport sur le prix et la qualité du service Déchets ménagers 2023  
 Communauté d'agglomération du Boulonnais

**EVOLUTION DES TONNAGES RECYCLABLES PARVENANT AUX CENTRES DE TRI**

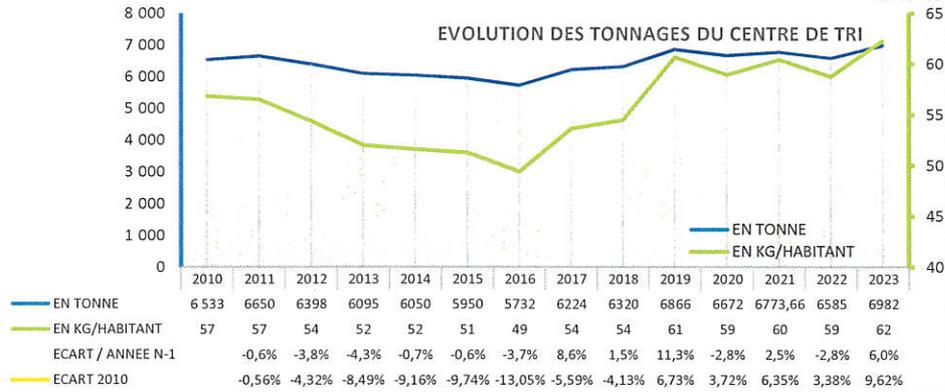


Figure 12 : Evolution des tonnages recyclables passant par le centre de tri

Ci-dessous le détail des déchets triés dans les deux centres de tri pour l'année 2023 :

Centre de tri CaB :

**Fibreux (papier, carton) 3 982 tonnes**  
**Cartons commerçants 518 tonnes**

Centre de tri du SEVADEC :

**Non fibreux (emballages) 2482 tonnes**

Sur les 6 982 tonnes de déchets recyclés collectés apportés dans les deux centres de tri, 6 209 tonnes ont été valorisées soit un taux de valorisation de 89%.

Quant au refus de tri, il s'élève à 773 tonnes pour l'année 2023, en 2022 1263 tonnes de refus étaient envoyées en enfouissement, soit une réduction de 39% liée principalement à l'extension des consignes de tri sur les emballages plastiques.



Rapport sur le prix et la qualité du service Déchets ménagers 2023  
 Communauté d'agglomération du Boulonnais

**EVOLUTION DES TONNAGES DES DECHETTERIES**

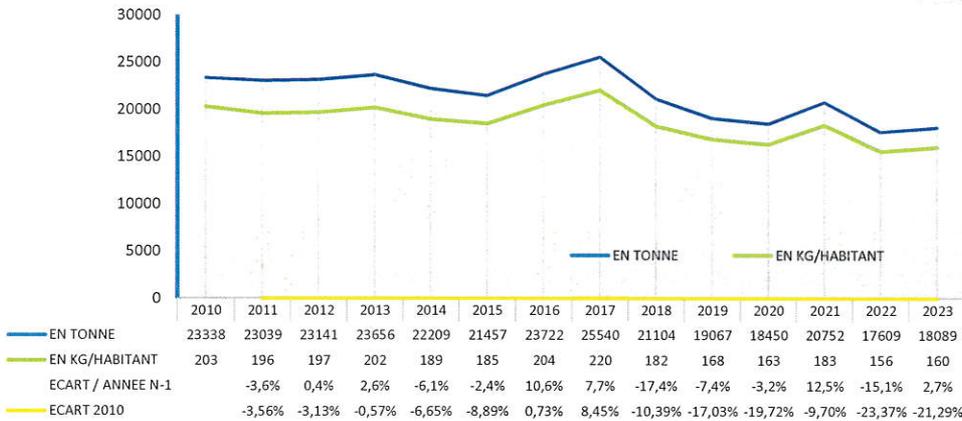


Figure 13 : Evolution des tonnages en déchetteries

Les tonnages traités en déchetterie ont été impactés par les inondations qui ont frappé le territoire en novembre 2023. En effet, une dizaine de bennes ont été réparties sur le territoire à la suite des inondations pour permettre aux sinistrés d'évacuer facilement leur mobilier et appareil électroménager. Ce sont plus de 380 tonnes additionnelles qui ont été rapportées en déchetterie par les habitants et communes sinistrés.

**EVOLUTION DES TONNAGES DE DECHETS VERTS (hors apports déchetteries) :**

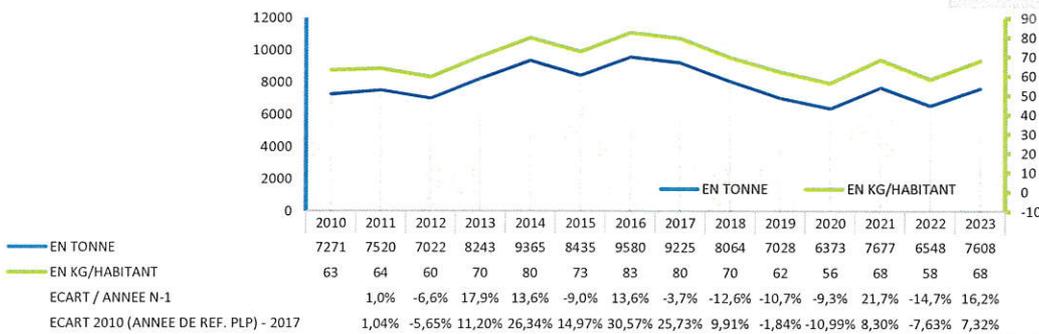


Figure 14 : Evolution des tonnages de déchets verts collectés

L'année 2023 fut plus pluvieuse, ceci ayant pour conséquence une production de déchets verts plus importante qu'en 2022 qui fut une année particulièrement sèche. Les volumes apportés en déchetterie ont suivi la même tendance 5 122 tonnes en 2023 et 4 461 en 2021.



Rapport sur le prix et la qualité du service Déchets ménagers 2023  
 Communauté d'agglomération du Boulonnais

**EVOLUTION DES TONNAGES DES ENCOMBRANTS EN PORTE A PORTE**

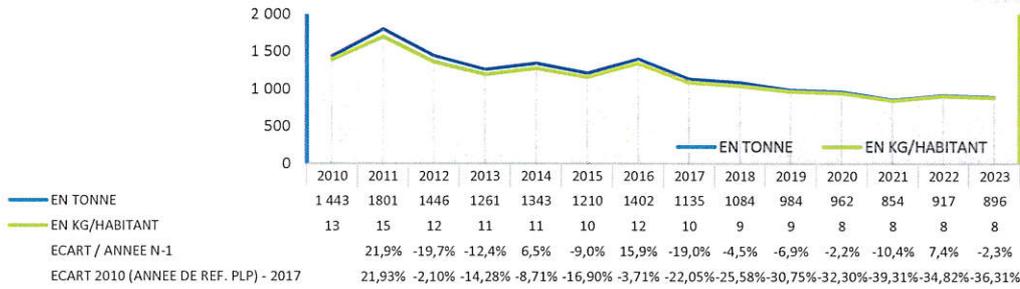


Figure 15 : Evolution des tonnages des encombrants en porte à porte

Le tonnage des flux d'encombrants en porte-à-porte a peu varié par rapport à 2022. En parallèle une augmentation du tonnage apporté en déchetterie est observée : 3 292 en 2023 par rapport à 3190 tonnes en 2022. Au global le tonnage d'encombrant varie peu. Ce sont environ 25% de ceux-ci qui seront ensuite valorisés.

**EVOLUTION DES TONNAGES DU VERRE( Global déchetterie + PAP)**

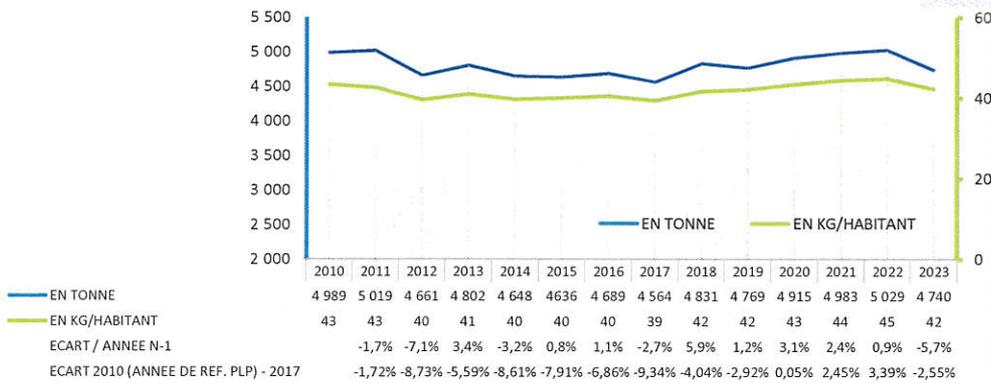


Figure 16 : Evolution des tonnages du verre

Le tonnage du verre est relativement stable.



Rapport sur le prix et la qualité du service Déchets ménagers 2023  
Communauté d'agglomération du Boulonnais

Le tableau ci-dessous résume les quantités de déchets ménagers assimilés produites par habitants, par flux et les compare avec les valeurs de référence ADEME :

Répartition des tonnages par flux

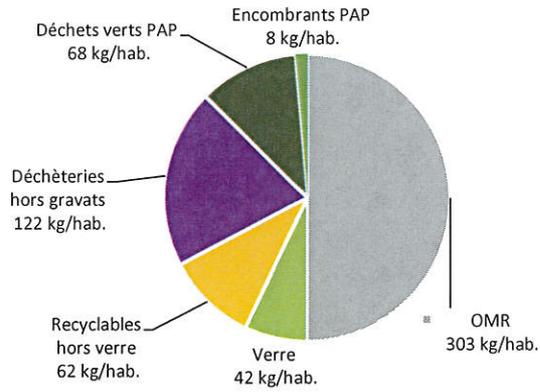
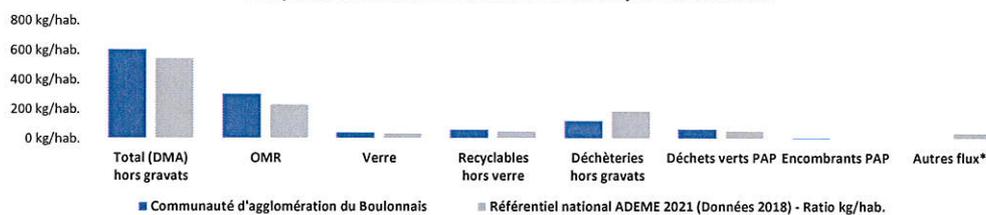


Figure 17 : Répartition des tonnages par flux

Envoyé en préfecture le 22/10/2024  
Reçu en préfecture le 22/10/2024  
Publié le   
ID : 062-246200729-20241022-01C\_17\_10\_2024-DE

### Comparaison des ratios collectés avec les moyennes nationales



Ratios collectés en kg/hab./an	Total (DMA) hors gravats	OMR	Verre	Recyclables hors verre	Déchèteries hors gravats	Déchets verts PAP	Encombrants PAP	Autres flux*
Communauté d'agglomération du Boulonnais	605 kg/hab.	303 kg/hab.	42 kg/hab.	62 kg/hab.	122 kg/hab.	68 kg/hab.	8 kg/hab.	
Comparaison avec la moyenne : National tous milieux (moyenne pondérée)								
Référentiel national ADEME 2021 (Données 2018) - Ratio kg/hab.	543 kg/hab.	231 kg/hab.	35 kg/hab.	51 kg/hab.	188 kg/hab.	53 kg/hab.	5 kg/hab.	40 kg/hab.
Ecart en kg/hab.	62 kg/hab.	72 kg/hab.	7 kg/hab.	11 kg/hab.	-66 kg/hab.	15 kg/hab.	3 kg/hab.	-40 kg/hab.
Ecart en %	11%	31%	21%	22%	-35%	28%	60%	-100%
Comparaison avec la moyenne : Rural (médiane)								
Référentiel national ADEME 2021 (Données 2018) - Ratio kg/hab.	500 kg/hab.	187 kg/hab.	40 kg/hab.	48 kg/hab.	221 kg/hab.	49 kg/hab.	5 kg/hab.	40 kg/hab.
Ecart en kg/hab.	105 kg/hab.	117 kg/hab.	2 kg/hab.	14 kg/hab.	-98 kg/hab.	19 kg/hab.	3 kg/hab.	-40 kg/hab.
Ecart en %	21%	62%	6%	30%	-45%	38%	60%	-100%
Comparaison avec la moyenne : Touristique (médiane)								
Référentiel national ADEME 2021 (Données 2018) - Ratio kg/hab.	835 kg/hab.	308 kg/hab.	63 kg/hab.	57 kg/hab.	330 kg/hab.	86 kg/hab.	5 kg/hab.	40 kg/hab.
Ecart en kg/hab.	-230 kg/hab.	-4 kg/hab.	-20 kg/hab.	5 kg/hab.	-207 kg/hab.	-18 kg/hab.	3 kg/hab.	-40 kg/hab.
Ecart en %	-27%	-1%	-32%	9%	-63%	-21%	60%	-100%

Figure 18 : Comparaison des tonnages collectés avec les moyennes nationales (issue de la matrice des coûts ADEME 2023)



### 3.2 LES INDICATEURS FINANCIERS

La compétence des déchets ménagers est assurée par l'intermédiaire du budget général pour les activités de collecte de prévention ainsi que d'un budget annexe concernant la valorisation des déchets ménagers.

En 2023, le montant de la TEOM s'élève à 11 429 342€ € TTC.

#### 3.2.1 Dépenses et recettes de fonctionnement du service.

L'impact de la TGAP (Taxe Générale sur les Activités Polluantes) fixée par l'Etat est de plus en plus fort et sera exponentiellement impactant dans les années à venir.

	2019	2020	2021	2022	2023	2024	A partir de 2025
TGAP à la tonne (€ HT)	24€	25€	37€	45€	52€	59€	65€
Coût annuel pour la CAB*	1 008 000€	1 050 000 €	1 554 000 €	1 890 000 €	2 184 000 €	2 478 000 €	2 730 000 €

\*TGAP appliquée sur Omr enfouis, refus de tri enfouis et 80% des encombrants soit 42 000 tonnes en 2022.

Figure 19 : Evolution de la TGAP 2019-2025

Lors du conseil communautaire du 21 février 2023, il a donc été voté une augmentation de la TEOM afin de faire face aux augmentations de la TGAP.

#### ZONE A :

Taux de référence commun : 7.61%

#### ZONE B :

Boulogne sur mer : Taux 10.96%

Les amortissements s'élèvent à 1 483 861 € en 2023 et portent sur les compétences Collecte et Valorisation des déchets ménagers.



Rapport sur le prix et la qualité du service Déchets ménagers 2023  
 Communauté d'agglomération du Boulonnais

## DEPENSES ET RECETTES DE FONCTIONNEMENT DU SERVICE DU SERVICE 2023

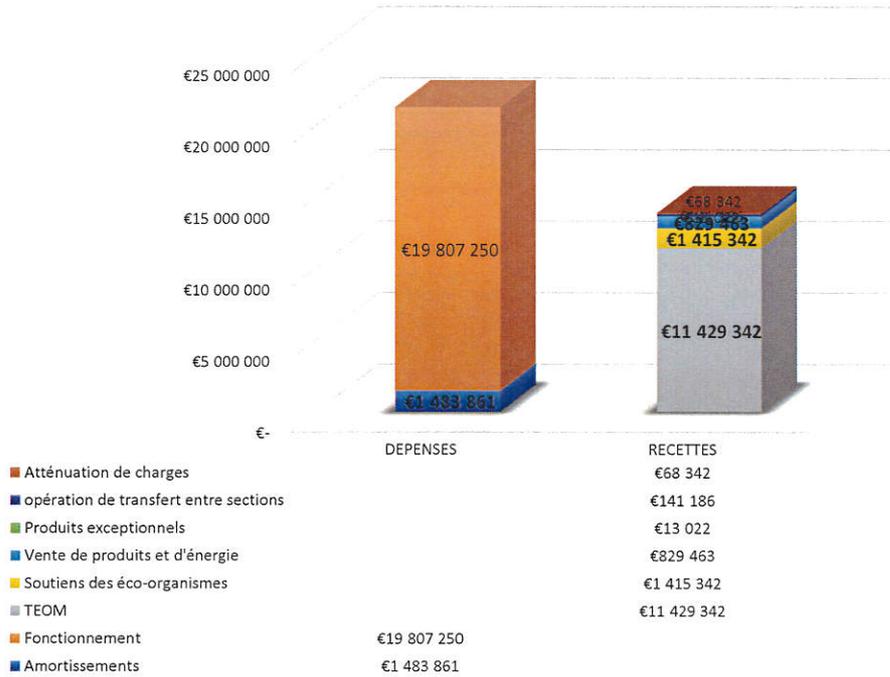


Figure 20 : Budgets déchets ménagers 2023 de la CaB

Le coût de la compétence s'élève à 21 291 112 € (amortissements inclus) et les recettes à 13 896 697 €. Les budgets Général (01) et Annexe Valorisation des Déchets ménagers (06) de la CAB couvrent donc 65 % du coût total.

**Commenté [AL2]:** pour info en corrigeant le soutien réel que nous allons toucher de CITEO j'arrive à des recettes de 14 642 032€

L'augmentation du budget global de la compétence s'explique par l'inflation importante subie en 2023 et notamment concernant le coût de l'énergie et du carburant. De plus, l'évolution annuelle de la TGAP a un impact certain sur le budget global de la compétence.



De plus, l'année 2023 a été marquée par les inondations qui ont durement frappé certains habitants du territoire. Afin d'accompagner les habitants et les communes face aux dégâts liés à ces inondations, la CaB a déployé des bennes sur 10 communes et assuré la collecte et le traitement des déchets déposés. Ce sont 116 601.13 € HT qui ont ainsi été mobilisés sur cette réponse d'urgence.

Les budgets général et annexe de la CAB couvrent 7 394 415 € soit 35 % du coût total de la compétence.



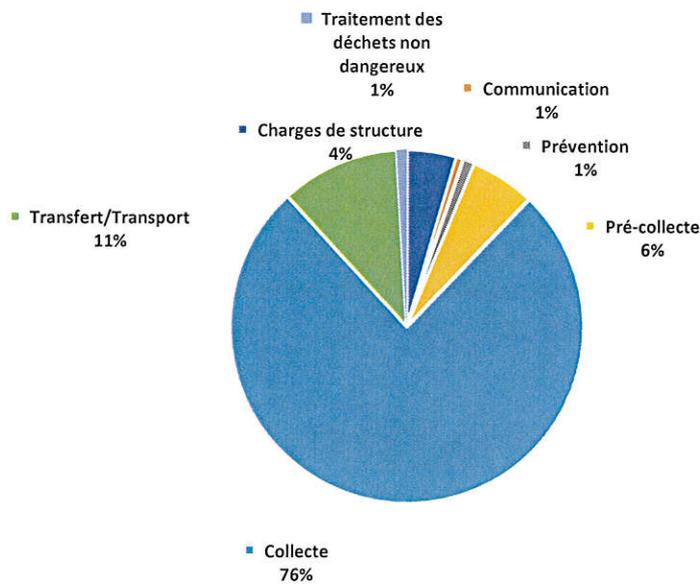
Rapport sur le prix et la qualité du service Déchets ménagers 2023  
Communauté d'agglomération du Boulonnais

Pour rappel en 2022, le coût de la compétence s'élevait à 19 902 130 € (amortissements inclus) et les recettes à 13 138 226 €. En 2022, les budgets général et annexe de la CAB couvraient donc 6 763 903,87 € soit 34 % du coût total de la compétence.

3.2.2 La structure des dépenses et des recettes.

Les dépenses

Les coûts se répartissent selon les postes de charges suivants :



Répartition des postes de charges 2023

Figure 21 : Poste de charges du budget Déchets Ménagers de la CaB en 2023

Le poste principal de dépense est lié à la collecte.

En 2023, les investissements réalisés ont été les suivants :

- Parc de véhicules = 265 676.44 € TTC,
- Achats de bacs = 215 849.59 € TTC,
- Acquisitions de PAV : 114 759.60 € TTC
- Investissements liés au futur centre de transfert : 214 112.78€ TTC,
- Divers : 43 666 € TTC.



Rapport sur le prix et la qualité du service Déchets ménagers 2023  
 Communauté d'agglomération du Boulonnais

a. La collecte des déchets ménagers

DEPENSES	2020	2021	2022	2023	Evolution	€/habitant
FRAIS DE PERSONNEL	4 477 513	4 744 477 €	5 088 602 €	5 313 156 €	4%	47,33 €
CONTRATS DE PRESTATION COLLECTE	1 344 067	1 396 767 €	1 348 376 €	1 557 357 €	15%	13,87 €
CHARGES TECHNIQUES	941 161	1 053 538 €	872 074 €	870 810 €	0%	7,76 €
CARBURANT	388 698	403 916 €	567 987 €	603 120 €	6%	5,37 €
FRAIS ANNEXES (Téléphonie, nettoyage des locaux, ...)	95 496	128 090 €	153 553 €	133 065 €	-13%	1,19 €
Amortissements		816 476 €	884 142 €	919 665 €	4%	8,19 €
<b>TOTAL HT</b>	<b>7 246 935</b>	<b>8 543 264 €</b>	<b>8 914 733 €</b>	<b>9 397 174 €</b>	<b>5%</b>	<b>83,71 €</b>

REPARTITION DU BUDGET PRINCIPAL COLLECTE

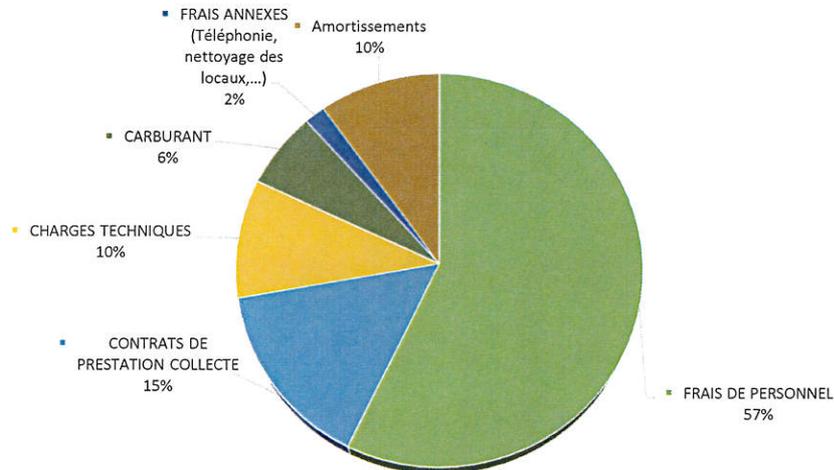


Figure 22 : Répartition des dépenses liées à la collecte des déchets ménagers en 2023



Rapport sur le prix et la qualité du service Déchets ménagers 2023  
 Communauté d'agglomération du Boulonnais

b. Le traitement et la valorisation des déchets ménagers

DEPENSES	2020	2021	2022	2023	Evolution	€/habitant
FRAIS DE PERSONNEL	1 979 809 €	2 120 935,21	2 181 796,61	1 915 952,21	-12%	17,07 €
CONVENTION SEVADEC	Sans objet			670 000		5,97€
TRAITEMENT OMR	4 566 636 €	4 505 685 €	6 124 984 €	6 435 498,13 €	5%	57,32 €
TRAITEMENT DECHETS DECHETTERIES ET CENTRE DE TRI	1 408 188 €	1 528 748 €	1 618 872 €	1 657 692 €	2%	14,77 €
CHARGES TECHNIQUES	285 620 €	518 349 €	545 249 €	512 985,65 €	-6%	4,57 €
CARBURANT		28 213 €	35 165 €	28 464 €	-19%	0,25 €
FRAIS ANNEXES (Téléphonie, nettoyage des locaux...)	125 487 €	62 104 €	77 153 €	109 150 €	41%	0,97 €
Amortissements		302 230 €	404 176 €	564 196 €	40%	5,03 €
TOTAL HT	8 365 740 €	9 066 265 €	10 987 397 €	11 893 938 €	8%	105,95 €

REPARTITION DES DEPENSES DE TRAITEMENT ET DE VALORISATION 2023

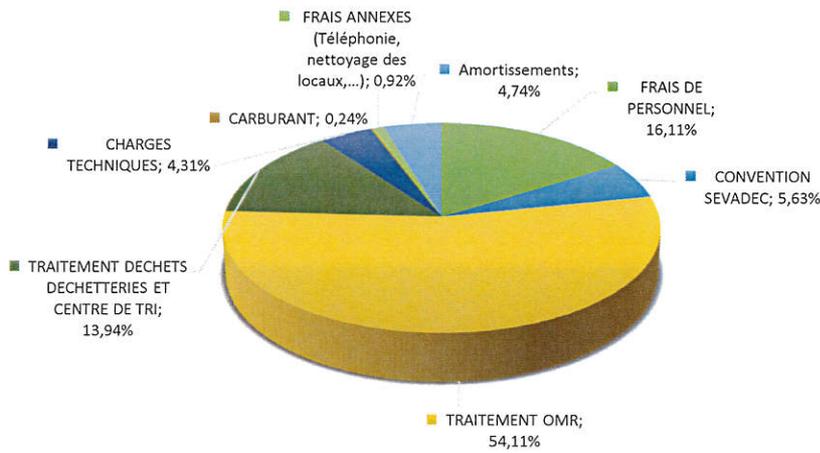


Figure 23 : Répartition des dépenses liées au traitement et à la valorisation des déchets ménagers en 2023



Rapport sur le prix et la qualité du service Déchets ménagers 2023  
 Communauté d'agglomération du Boulonnais

Le graphique ci-dessous reprend par flux de déchets la répartition des coûts par type de flux (données issues de la matrice des coûts) :

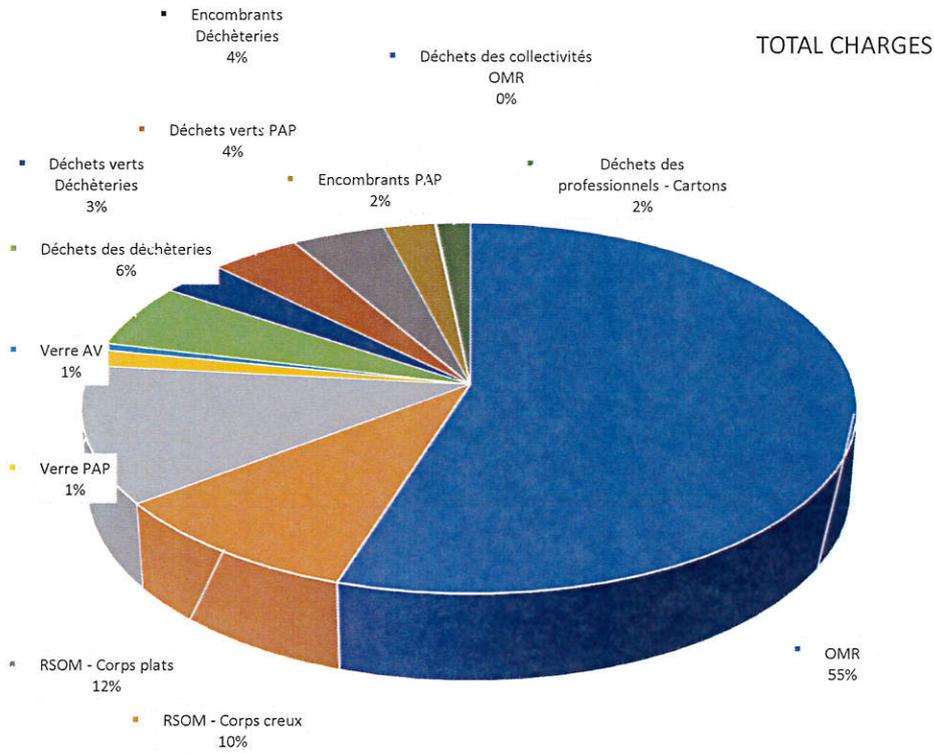


Figure 24 : Répartition des charges par flux de déchets ménagers en 2023

Il apparaît donc que le plus gros poste de dépenses est associé à la gestion des ordures ménagères résiduelles.



Rapport sur le prix et la qualité du service Déchets ménagers 2023  
 Communauté d'agglomération du Boulonnais

3.2.3 Les recettes

PRODUITS	2020	2021	2022	2023	Evolution	€/habitant
TEOM	8 212 385 €	9 212 562 €	10 176 427 €	11 429 342 €	12%	101,81 €
PRODUITS INDUSTRIELS	491 606 €	891 265 €	1 166 228 €	829 463 €	- 29%	7,39 €
SUBVENTIONS	1 122 534 €	1 519 470 €	1 306 571 €	1 415 342 €	8%	12,61 €
PRODUITS EXCEPTIONNELS			366 397 €	13 022 €		0,12 €
Atténuations de charges			122 603 €	68 342 €		0,61 €
Opération de transfert entre sections				141 186 €		1,26 €
<b>TOTAL PRODUITS</b>	<b>9 826 525 €</b>	<b>11 623 297 €</b>	<b>13 138 226 €</b>	<b>13 896 697 €</b>	<b>13%</b>	<b>124 €</b>

L'évolution des recettes de produits industriels est inhérente à la variation des cours des matériaux ainsi qu'au tonnage trié.

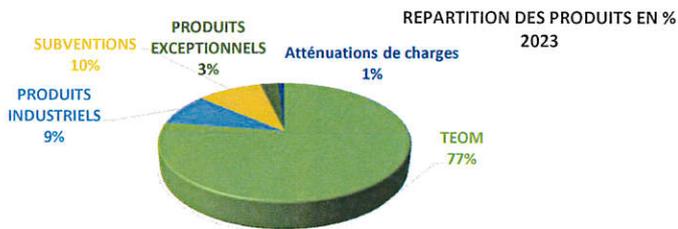


Figure 25 : Répartition des produits par flux de déchets ménagers en 2023



### 3.2.4 Le coût aidé

Le coût aidé est l'ensemble des charges de structure, collecte et traitement moins les recettes issues de la vente de matériaux, des soutiens des éco-organismes et aides.

Les graphiques ci-dessous illustrent la répartition du coût aidé par flux, par flux /habitants et par flux/tonne :

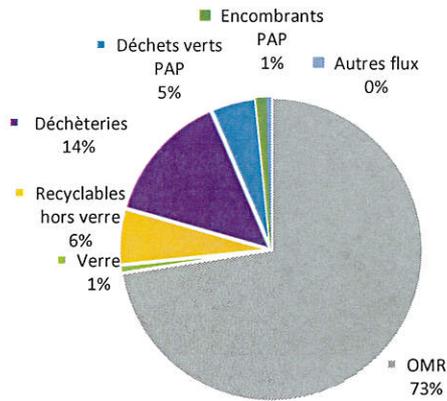


Figure 26 : Répartition du coût aidé par flux de déchets ménagers en 2023

**Commenté [AL3]:** Pour ce graphique je suis embêtée: il est issu de la matrice des couts. Or dans la matrice des couts j'ai intégré les couts réels (facture réellement reçue en 2023 et non les estimatifs de rattachement) et j'ai intégré le montant ajusté de soutien CITEO qui est bien supérieur à ce qui a été rattaché...

A discuter pour voir ce que l'on fait apparaitre...



#### 4. CONCLUSIONS ET PERSPECTIVES POUR 2023

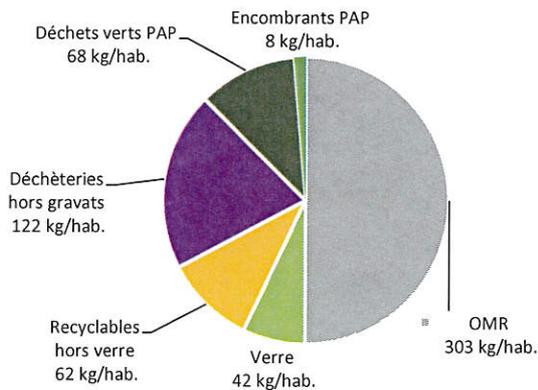
L'année 2023 a été marquée par :

- l'arrêt de la chaîne de tri non fibreux au centre de tri CaB de St Martin et le début du transfert des emballages non fibreux depuis Boulogne vers le centre de tri optique du SEVADEC à Calais,
- la mise en œuvre de l'extension des consignes de tri qui a impacté la quantité d'emballages collectés et triés (+14%),
- la signature d'une convention avec FLAMOVAL afin de valoriser énergétiquement une partie des OMR qui partaient jusqu'à lors en enfouissement : ce sont 923 tonnes qui ont ainsi été détournées en 2023 ;
- les inondations qui ont frappé plusieurs communes du territoire et pour lesquelles un appui de la direction déchets ménagers a été assurée afin de collecter et traiter les meubles et appareils électroménagers abîmés. Ce sont plus de 380 tonnes qui ont été ainsi traitées,
- lancement de l'étude préalable à la mise en œuvre du tri à la source des biodéchets financée par l'ADEME.

L'année 2023 fut marquée également par un contexte économique dégradé qui a fortement impacté certaines charges du service.

En 2023, 72 333 tonnes de déchets ont été collectées et traitées soient 645 kg par habitant.

Répartition des tonnages par flux



En 2023, ce sont 34 018 tonnes d'OMR et 773 tonnes de refus de tri qui ont été envoyées dans l'installation de stockage de déchets non dangereux de Dannes ou au centre de valorisation énergétique de FLAMOVAL à Arques.



Rapport sur le prix et la qualité du service Déchets ménagers 2023  
 Communauté d'agglomération du Boulonnais

L'évolution des tonnages collectés en porte à porte est la suivante depuis la prise de compétence et l'harmonisation des collectes à l'échelle du territoire :

	2017	2019	2020	2021	2022	2023	Taux évolution (2017 à 2023)
<b>OMR (En tonnes)</b>	37 518	35 510	35 102	<b>36 978</b>	<b>35 791</b>	<b>34 018</b>	-9.3%
<b>Collecte sélective (En tonnes)</b>	6 224	6 866	6 672	<b>6 674</b>	<b>6585</b>	<b>6 982</b>	+ 12,2%

L'évolution du tonnage d'OMR ainsi que du tonnage de collecte sélective s'explique principalement par l'extension des consignes de tri effective depuis le 01<sup>er</sup> janvier 2023.

Le taux de refus de tri composé soit par une mauvaise application des consignes, soit par une incapacité du process à saisir les déchets a fortement réduit en 2023. Cette diminution s'explique par le fait que certains emballages tels que les pots de yaourt étaient jetés dans le bac jaune avant l'extension des consignes de tri. Une erreur de tri est donc devenue, depuis l'extension des consignes de tri, un bon geste de tri.

	2017	2019	2020	2021	2022	2023	Taux évolution (2017 à 2023)
<b>Refus de tri (En tonnes)</b>	1 743	1 226	1 208	<b>1239</b>	<b>1263</b>	<b>773</b>	- 55.6%

Le coût total de la compétence est de 21 291 112 € (190 €/hab). La Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) s'élève à 11 429 342 € (soit 102 €/hab) et les autres subventions et ventes à 2 244 805 € et 222 550 € d'atténuation de charges et produits exceptionnels ce qui couvre 65 % des dépenses. Il reste donc à la charge des budgets général et annexe les 35% restants soit 7 395 415 €.

En 2023, la TEOM a été votée à la hausse afin de permettre de faire face à la hausse de la TGAP et à l'inflation.



*Rapport sur le prix et la qualité du service Déchets ménagers 2023  
Communauté d'agglomération du Boulonnais*

Le budget déchets ménagers est principalement mobilisé autour de l'activité gestion des ordures ménagères résiduelles. La réduction du volume d'OMR, à destination de centre d'enfouissement, par un meilleur tri à la source mais également via une valorisation énergétique permettra donc de maîtriser le budget associé et les charges pour la collectivité.

En 2024, les enjeux seront les suivants :

- Finaliser l'étude préalable à la mise en œuvre du tri à la source des biodéchets et acter une stratégie de tri à la source des biodéchets ;
- Réviser la stratégie de prévention de la CAB en adéquation avec les évolutions réglementaires mais également avec le développement des axes de réflexion avec pour objectif principal une réduction des déchets à la source seront initiées ;
- Poursuivre le suivi de la qualité de tri réalisé par les usagers en préventif mais aussi suite à des refus de collecte,
- Renforcer le tri des biodéchets auprès des particuliers avec des campagnes de promotion des composteurs mais également auprès de structures collectives,
- Poursuivre les activités d'animation, sensibilisation et prévention,
- Poursuivre le partenariat avec l'association CIPRES collectant le pain auprès des professionnels en vue de sa valorisation en alimentation animale et avec le réseau de Repair Cafés de la Côte d'Opale,
- Déployer les nouvelles modalités de tri en déchetterie...

En 2024-2025, seront lancés les travaux de construction d'un nouveau centre de transfert géré par la CaB à St Martin Boulogne et des travaux de modernisation seront définis au niveau du centre de tri de St Martin Boulogne.



*Rapport sur le prix et la qualité du service Déchets ménagers 2023  
Communauté d'agglomération du Boulonnais*

**ANNEXES**



**LES ACTEURS DE LA GESTION DES DECHETS (liste des prestataires principaux).**

- Les différents conventionnements rattachés au service traitement

<b>2018</b>	<p><b>Signature du Contrat d'Action pour la Performance Eco-Emballages Barème E avec CITEO</b> relatif aux matériaux issus de la collecte Sélective (avec effet rétroactif au 1er janvier 2011) ainsi que la signature des contrats de reprise avec chaque recycleur pour chacun des matériaux suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Verre: OI MANUFACTURING</li> <li>• Acier: GALLOO LITTORAL</li> <li>• Aluminium : GALLOO LITTORAL</li> <li>• Bouteilles et flacons plastiques : PAPREC</li> <li>• Cartons : PAPREC</li> <li>• Films plastique : PAPREC</li> <li>• Briques alimentaires : REVIPAC</li> <li>• Papier : UPM et SUEZ</li> </ul>
<b>2018</b>	<p><b>Contrat de vente de la ferraille</b> des déchetteries avec la société Veissière Recyclage (27) pour une durée de 4 ans.</p> <p><b>Renouvellement de la convention avec Eco-TLC</b> (durée de 3 ans), éco-organisme pour le recyclage des textiles permettant la densification des containers de collecte par des accords de partenariat avec le Relais, la Croix Rouge, KFB, ...</p> <p><b>Signature de la convention avec Eco DDS</b>, éco organisme en charge de la collecte et du traitement d'une partie des déchets dangereux spécifiques apportés en déchetteries avec un démarrage opérationnel au 1<sup>er</sup> janvier</p> <p><b>Signature de la convention avec EcoMobilier</b>, éco organisme en charge de la collecte et du traitement des déchets d'ameublement apportés en déchetteries avec un démarrage opérationnel au 1<sup>er</sup> avril 2014 en déchetterie de Saint Martin Boulogne et au 15 Octobre 2014 sur celle de Saint Léonard.</p>
<b>Janvier 2021</b>	<p><b>Signature de la convention avec OCAD3E</b> (durée de 6 ans) pour la reprise et le recyclage :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Des Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques (DEEE) avec ECO-SYSTEMES comme éco-organisme</li> <li>• Des néons et lampes avec Recylum comme éco-organisme</li> </ul>

- Les différents marchés rattachés au service traitement

<b>août 2019</b>	Marché de transport et tri des emballages du centre de tri en cas de délestage avec PAPREC pour une durée de 4 ans
<b>Novembre 2019</b>	Marché avec la société Depraiter (durée de 4 ans) relatif au transport et à l'élimination des gravats collectés dans les déchetteries



Rapport sur le prix et la qualité du service Déchets ménagers 2023  
Communauté d'agglomération du Boulonnais

<b>Janvier 2021</b>	<p>Marché de transfert, transport et traitement des déchets ménagers pour une durée de 5ans (+1+1) en 8 lots à l'exception du lot1 dont la durée est de 2 ans +1+1+1</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Lot1</b> : Transfert et transport des ordures ménagères et des encombrants des communes de la CAB / Marché avec la société SUEZ</li> <li>- <b>Lot2</b> : Traitement des ordures ménagères / Marché avec la société SUEZ</li> <li>- <b>Lot3</b> : Traitement encombrants collectés en porte à porte / Marché avec la société Astradec</li> <li>- <b>Lot4</b> : Traitement des encombrants des déchetteries de la CAB / Marché avec la société Astradec</li> <li>- <b>Lot5</b> : Traitement du bois des déchetteries de la CAB/ Marché avec la société Astradec</li> <li>- <b>Lot6</b> : Traitement du plâtre des déchetteries / Marché avec la société Paprec</li> <li>- <b>Lot7</b> : transport et traitement des déchets verts /Marché avec la société Agriopale Services</li> <li>- <b>Lot8</b> : Transport et traitement du refus de tri du centre de tri de la CAB / Marché avec la société Sita Nord</li> </ul>
<b>Août 2021</b>	Marché de collecte, transport et traitement de l'amiante issus des déchetteries communautaires avec la société Baudalet pour une durée de 4 ans
	Marché de transport et traitement des déchets d'activités de soins à risques infectieux (DASRI) issus des déchetteries avec la société PROSERVE DASRI pour une durée de 4ans
	Marché avec la société Chimirec Norec pour la collecte et le traitement des déchets dangereux spécifiques apportés en déchetteries non repris par ECO DDS pour une durée de 3 ans.
<b>Octobre 2021</b>	Marché avec la société SUEZ (sous-traitance Depraite) pour les manœuvres et les transports des bennes des déchetteries jusqu'aux sites de traitement pour une durée de 4ans

- Les différents marchés rattachés au service de collecte

<b>1<sup>er</sup> septembre 2018</b>	Marché de collecte des déchets ménagers avec la société SUEZ sur les communes de Condette, Nesles, Neufchâtel-Hardelot et Dannes (lot n°1) et Equihen-plage Wimereux (lot n°2).
<b>Janvier 2020</b>	Marché avec la société Depraite (durée de 4 ans) pour la collecte des bornes d'apport volontaire pour le verre

- Les partenariats

<b>Mai 2010</b>	Signature des accords de partenariat avec « le Relais » pour la mise à disposition de conteneurs, la collecte et la valorisation des textiles (vêtements, chaussures, maroquinerie) des déchetteries à titre gracieux
<b>Octobre 2011</b>	Partenariat avec l'association « Chaque Canette Compte » visant à la valorisation maximale des canettes de boissons en métal par le biais de collecteur en carton mis sur les lieux publics
	RECUP TRI : collecte en porte à porte du verre
	CIPRES : Collecte de pains auprès de professionnels
	Croix Rouge Française, KFB Solidaire, Le relais : installation de point d'apport volontaire pour collecter l'ensemble des Textiles, Linges et Chaussures.